



# SCHÉMA PARISIEN DES SERVICES AUX FAMILLES

2021-2026





## SOMMAIRE

---

4	• Édits des signataires
10	• Préambule
11	• Diagnostic des besoins des familles et des services existants
21	• Plan d'action départemental 2021-2026
22	• <b>Axe 1</b> : Améliorer l'information des familles et des acteurs qui les accompagnent en matière de ressources locales sur l'accueil de l'enfant et le soutien à la parentalité
26	• <b>Axe 2</b> : Renforcer la prévention et l'accompagnement des futurs parents et des parents de jeunes enfants (0-3 ans)
28	• <b>Axe 3</b> : Améliorer la qualité de l'accueil individuel et collectif des jeunes enfants (0-3 ans)
30	• <b>Axe 4</b> : Soutenir les liens intrafamiliaux
33	• <b>Axe 5</b> : Faciliter l'insertion et l'inclusion numérique des parents
35	• <b>Axe 6</b> : Enrichir l'offre d'accompagnement et de services aux familles sur les différents temps de l'enfant
38	• <b>Axe 7</b> : Favoriser l'autonomie et l'engagement citoyen des jeunes
45	• <b>La gouvernance et l'évaluation</b>
49	• <b>Annexe : Bilan des réalisations du Schéma Parisien des Services aux Familles 2016-2018</b>



# ÉDITOS DES SIGNATAIRES

## Préfecture de Paris

En 2013, le comité interministériel de modernisation de l'action publique a dessiné les évolutions de la gouvernance des politiques petite enfance et parentalité. Les Schémas départementaux des services aux familles ont été créés par l'État pour faciliter la coordination de ces deux politiques en impulsant ou renforçant une dynamique partenariale avec les collectivités territoriales et les partenaires sociaux.

À Paris, le Schéma constitue un laboratoire de partage d'idées, d'élaboration, de soutien pour l'ensemble des acteurs.

À ce titre, les membres signataires de ce nouveau Schéma ont la volonté commune de consolider l'existant et de l'approfondir. Il constitue un cadre stratégique partagé qui fait référence pour l'ensemble des acteurs du territoire parisien.

Le Schéma recherche la lisibilité des actions proposées aux familles et favorise l'efficacité des engagements et

des moyens de chaque signataire. En ce sens, il se veut participatif dans sa mise en œuvre et en accord avec les réalités territoriales de Paris.

Dans le contexte sanitaire dégradé qui est le nôtre depuis 2020, beaucoup de jeunes, de parents et de familles ont été touchés par les conséquences économiques et sociales liées à cette crise hors norme.

À cet égard, ce deuxième Schéma doit permettre de répondre aux attentes fortes en matière d'accueil du jeune enfant et d'accompagnement à la parentalité. L'équilibre entre l'offre et la demande de services sur le territoire reste un point de vigilance. Aussi, l'accès aux services aux publics fragilisés demeure une préoccupation commune.

Le Schéma impulse une dynamique partenariale, de coordination avec tous les acteurs. Il constitue un document de référence en axant les travaux sur la facilitation des parcours des familles et la lutte contre les inégalités pour les 6 années à venir.

---

## Ville de Paris

La crise sanitaire, que traversent les familles parisiennes depuis plus d'un an, n'a fait que renforcer la conviction de la Ville de Paris, et son engagement, dans la nécessité d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs pour permettre à chacun de s'épanouir à Paris. Depuis longtemps la Ville, en lien étroit avec ses partenaires institutionnels et associatifs, développe des dispositifs et met en œuvre des actions nouvelles à destination des 250 000 familles parisiennes. Par exemple à travers la création de 5 000 places en crèche de 2014 à 2020, grâce au soutien de la Caf, Paris compte à présent 770 crèches à gestion municipale ou associative, représentant un total de 37 000 places permettant l'accueil collectif de 6 enfants de moins de 3 ans sur 10.

À destination des 121 000 élèves scolarisés en maternelle ou en élémentaire dans les 649 établissements publics parisiens et des 55 500 collégiens, des efforts particuliers sont déployés dans les champs éducatifs, culturels, sportifs

et en matière de qualité environnementale pour soutenir la réussite éducative et l'épanouissement de tous les enfants. Parce qu'être parent n'est pas toujours facile, la Ville finance aussi des dispositifs d'aide et de soutien des associations intervenant pour et avec les familles. Pour les jeunes, enfin, fragilisés par la crise que nous traversons, la Ville est particulièrement mobilisée pour qu'ils puissent continuer leur parcours vers l'autonomie, qu'ils développent pleinement leurs projets, leurs études et leurs engagements, à Paris.

Les objectifs et les actions rassemblées dans ce schéma s'articulent avec l'ensemble des nombreux engagements parisiens comme ceux du Projet Éducatif Territorial, également partenarial, ou du Contrat de Ville. Cette convergence des énergies et des ambitions est une condition de réussite de tous ces projets.

## Cour d'appel de Paris et Tribunal judiciaire de Paris

L'activité judiciaire civile comprend une part importante de décisions des juges aux affaires familiales rendues en matière familiale concernant notamment la résidence des enfants, le droit d'accueil ou de visite du parent non-gardien, le montant et les modalités de la contribution de chaque parent aux frais qui doivent être exposés pour les enfants.

Dans ce cadre, les juges aux affaires familiales et les chambres de la cour statuant en cette matière font appel à deux catégories d'associations conventionnées.

Les associations de médiation familiale : afin de permettre aux parties, avec leur accord, ou bien sur injonction, de confronter leur point de vue pour leur permettre de tenter de trouver une solution au conflit qui les oppose, les juges aux affaires familiales leur proposent de rencontrer un médiateur. Des permanences d'information sur la médiation sont ainsi organisées, par les associations, notamment à proximité des salles d'audience. Les parties peuvent y être accueillies et informées. Elles peuvent s'engager dans une démarche de médiation à l'issue de cet entretien.

Lorsque l'intérêt de l'enfant le commande, notamment lorsque l'exercice du droit de visite sur un enfant mineur se révèle conflictuel et qu'il risque d'être interrompu par la volonté de l'un ou de l'autre des parents, les juges et conseillers aux affaires familiales désignent un espace de rencontre pour organiser la mise en œuvre de ce droit de façon neutre et sécurisée pour l'enfant. La rupture des liens familiaux est ainsi prévenue, l'enfant accède à ses deux parents et la fonction parentale peut recevoir un véritable soutien.

La cour d'appel de Paris participe activement au comité des financeurs de la médiation familiale et des espaces de

rencontre pilotés par les Caf depuis 2006, et mobilise à cet égard les crédits de son budget opérationnel du programme 101 – action 4.

L'activité judiciaire pénale comprend les poursuites et condamnations d'auteurs de violences conjugales, dont les victimes peuvent être le conjoint ou le partenaire, mais également les enfants mineurs. Le rôle des parquets sous l'autorité des procureurs de la République est d'une part de diriger l'action publique dans ce domaine, de poursuivre les auteurs, ou bien de les soumettre à des mesures alternatives aux poursuites adaptées, d'orienter les victimes vers des structures d'accueil, de soutien et de suivi ; d'autre part de concevoir et de mettre en œuvre des politiques partenariales de facilitation du parcours de la victime, depuis la commission des faits jusqu'à l'exécution de la sanction, et de prévention de la récidive de la part des auteurs de violences conjugales.

Cette mise en œuvre, associée à la réforme de l'ordonnance de protection, au déploiement des deux dispositifs du « téléphone grave danger » et très prochainement du « bracelet anti-rapprochement » a fait l'objet depuis 2019 – particulièrement dans le cadre du Grenelle des violences conjugales – d'une consécration d'une filière judiciaire dite « de l'urgence » à laquelle participe l'ensemble des services de la juridiction parisienne.

Enfin, afin de soutenir la parentalité des personnes incarcérées, la cour d'appel de Paris co-finance également depuis 2021 une structure associative spécialisée dans la mise en œuvre de ce type de médiations entre le parent incarcéré et le parent non incarcéré, de nature à assurer le lien de l'enfant avec ses deux parents, auprès de l'établissement pénitentiaire de Paris La Santé.

---

## Académie de Paris

L'académie de Paris, qui regroupe 320 000 élèves, place au cœur de ses ambitions la réussite de tous les élèves. Sur un territoire contrasté, aux disparités sociales marquées, elle s'est engagée à accompagner chacun, quels que soient son parcours et ses talents. Le projet académique qui mobilise l'ensemble des équipes pédagogiques, éducatives, mais aussi les personnels administratifs, sociaux et de santé scolaire, doit aussi s'appuyer sur un dialogue de qualité avec les familles. Seule une convergence des engagements de tous les adultes qui forment la communauté éducative permettra de créer les conditions d'une école porteuse d'excellence et de justice sociale.

Le Schéma Parisien des Services aux Familles 2021-2026 met en lumière le rôle fondamental des parents dans l'éducation. Il s'inscrit ainsi dans le sillage de la loi pour une

école de la confiance. Les actions proposées dès le plus jeune âge des enfants et à toutes les étapes clés de leur développement et de leurs apprentissages, répondent à une volonté de donner aux familles tous les moyens d'exercice d'une autorité parentale informée, éclairée et accompagnée dans la diversité de ses besoins. En mobilisant ainsi les partenaires impliqués dans la mise en œuvre des politiques publiques en soutien à la parentalité, il renforce notre capacité à relever les défis d'une société libre, responsable et unie autour de valeurs communes, celles de la République.

S'associer à cette démarche commune renforcera, dans la cohérence, l'ensemble des initiatives et des dispositifs déployés par l'académie de Paris pour permettre l'épanouissement de tous ses élèves.

## Caf de Paris

À travers son action sociale familiale, la Caf de Paris s'adresse à toutes les familles parisiennes : elle les aide à concilier vie familiale, professionnelle et sociale ; elle valorise et soutient le rôle des parents ; elle favorise le développement des enfants et accompagne leurs parcours éducatifs ; elle soutient les jeunes dans l'accès à l'autonomie et crée les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle de toutes les familles.

Pour être au plus près des attentes et des besoins des familles parisiennes, la Caf de Paris met en œuvre une action sociale territorialisée, aux côtés des nombreux partenaires associatifs qu'elle soutient, et travaille en étroite coopération avec l'ensemble des acteurs institutionnels du territoire parisien, dont une partie importante a contribué à l'élaboration du présent Schéma et est partie prenante de sa mise en œuvre aux côtés des équipes de la Caf. Qu'ils en soient remerciés.

Le présent Schéma s'inscrit pleinement dans le positionnement stratégique de la Caf de Paris sur le territoire parisien. Celui d'opérateur concourant à améliorer l'accès aux services et aux droits de toutes les familles ; celui de régulateur contribuant au développement de services équitablement répartis sur le territoire ; celui, enfin, d'investisseur social attaché au développement d'interventions dans une logique de prévention des situations d'exclusion, et à l'émergence d'actions innovantes permettant de toujours mieux accompagner les familles.

Cette deuxième version du Schéma Parisien des Services aux Familles témoigne de la profondeur des relations partenariales entre les signataires et de leur ambition partagée au service des familles parisiennes. Je ne doute pas que nous saurons, avec nos partenaires, acteurs, bénévoles et professionnels sur le territoire, accompagner les familles, concrètement et dans la proximité, pour mieux vivre à Paris.

---

## CPAM de Paris

« Agir ensemble, protéger chacun » : cette devise de l'Assurance Maladie s'inscrit en parfaite cohérence avec les valeurs du Schéma Parisien des Services aux Familles.

La Caf et la CPAM de Paris travaillent ensemble depuis plusieurs années pour mieux répondre aux besoins des publics parisiens, en optant pour une approche par public, afin de construire une offre attentionnée pour chacun d'eux. Le Schéma Parisien des Services aux Familles est une opportunité pour ces deux institutions de la Sécurité Sociale de renouveler et de faire connaître aux familles parisiennes leur offre de services commune, dans l'objectif de mieux accompagner les assurés dans l'accès aux droits et aux soins et de renforcer la lisibilité des services proposés.

En outre, l'association de l'ensemble des acteurs du territoire parisien à la conception et la mise en œuvre de ce Schéma est un levier puissant pour apporter des réponses innovantes aux enjeux de ces six prochaines années, notamment la lutte contre le non-recours aux droits et contre le renoncement aux soins, l'engagement pour l'inclusion numérique et accompagnement des familles parisiennes lorsqu'elles font face à des situations qui les fragilisent dans leur quotidien.

C'est avec la conscience de ce besoin d'agir que la CPAM de Paris s'engage dans les travaux du Schéma Parisien des Services aux Familles, pour être au plus près des Parisiennes et Parisiens en renforçant ses liens avec les différents partenaires impliqués.



## Mutualité Sociale Agricole d'Île-de-France

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole (exploitants, salariés, et leurs familles). S'appuyant sur ses valeurs – mutualistes, solidarité, démocratie et responsabilité – la MSA participe depuis toujours au développement social des territoires ruraux. Avec 5,6 millions de bénéficiaires, c'est le 2<sup>e</sup> régime de protection sociale en France. Seul organisme gérant l'ensemble des branches de la sécurité sociale, la MSA est l'interlocuteur unique de ses ressortissants. Elle verse toutes les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en maladie, famille, retraite, accident du travail/maladie professionnelle et assure le recouvrement des cotisations et contributions sociales.

En complément de cette mission de service public, la MSA assure la gestion de la médecine du travail ainsi que la prévention des risques professionnels. Cette organisation en guichet unique permet de mieux connaître les adhérents,

pour une prise en charge globale simplifiée et adaptée à leur situation tout au long de leur vie.

Depuis de nombreuses années, la MSA mène des actions pour informer, conseiller et permettre l'accès aux droits de ses ressortissants. Ces missions sont complétées d'une offre de services, d'aides et d'un accompagnement auprès des publics les plus vulnérables.

S'associer à la signature de ce Schéma Parisien des Services aux Familles nous permettra de continuer à agir ensemble et de renforcer nos liens, afin de développer l'offre d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité, tout en veillant à chercher à réduire les inégalités territoriales d'accès aux services, et de continuer à améliorer l'information des familles et à encourager leur participation dans les actions petite enfance et parentalité, car l'accueil des jeunes enfants est aussi un vecteur d'éducation et d'intégration sociale.

---

## Pôle emploi

Engagé dans le cadre de son plan stratégique à « faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin », Pôle emploi développe des solutions concrètes dans les territoires pour lever les freins socio-professionnels qui pénalisent l'accès ou le retour durable à l'emploi de certains publics. Pôle emploi est ainsi partie prenante aux côtés de la Caf et des acteurs parisiens du Schéma Parisien des Services aux Familles

pour mener des actions complémentaires dans le domaine de la garde d'enfants et notamment le développement du dispositif innovant des crèches À Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP). Dans le contexte particulier de la crise Covid, notre action commune aura une attention toute particulière envers le public jeune et s'articulera autour du plan 1 Jeune 1 Solution.

---

## UDAF de Paris

Depuis 1945, l'Union Départementale des Associations Familiales de Paris (UDAF) s'est vu confier par la loi la mission de représenter officiellement toutes les familles du département et de donner leur avis aux pouvoirs publics. Forte de plus de 60 associations familiales de toutes sensibilités, l'UDAF s'appuie également sur ses services professionnels aux familles pour étoffer son expertise et œuvrer à la réduction des inégalités.

De la protection juridique des plus vulnérables, aux mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial, en passant par la médiation familiale et les groupes de parole d'enfants dont les parents se séparent, d'une ludothèque à un pôle d'établissements d'accueil des jeunes enfants, les services de l'UDAF sont, tout comme les associations familiales, au plus près des préoccupations de l'ensemble des familles parisiennes.

Les représentants familiaux issus de l'UDAF, qui représentent les familles dans une trentaine d'organismes, renforcent cette connaissance. C'est pourquoi l'UDAF de Paris se doit d'être signataire du Schéma Parisien des Services aux Familles, tant au niveau institutionnel qu'en tant qu'opérateur de services d'intérêt familial.

Les 7 axes de ce Schéma sont destinés à informer, prévenir, accompagner les familles, notamment concernant l'accueil des jeunes enfants et les actions de soutien à la parentalité, mais aussi à faciliter l'accès aux ressources déjà existantes, quitte à enrichir les offres en place. Quel meilleur outil que ce Schéma pour faire converger des acteurs divers aux besoins de toutes les familles parisiennes, dans leur diversité. La mobilisation de l'ensemble des partenaires et des acteurs permettra de faire vivre sur l'ensemble du territoire parisien le slogan de l'UDAF : « Unis pour les familles ».



A Paris, le

---

## Marc GUILLAUME

Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris

---

## Anne HIDALGO

Mairie de Paris

---

## Jean-Michel HAYAT

Premier président de la Cour d'appel de Paris

---

## Stéphane NOËL

Président du Tribunal Judiciaire de Paris

---

## Antoine DESTRES

Directeur de l'Académie de Paris

---

## Yves DEVAUX

Président du Conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de Paris

---

## Tahar BELMOUNÈS

Directeur Général de la Caisse d'allocations familiales de Paris

---

## Pierre ALBERTINI

Directeur Général de la Caisse primaire d'assurance-maladie de Paris

---

## Olivier HUE

Président de la Mutualité sociale agricole d'Île-de-France

---

## Laurent PILETTE

Directeur Général de la Mutualité sociale agricole d'Île-de-France

---

## Caroline BACCHINI

Directrice territoriale de Paris, Pôle emploi Île-de-France

---

## Véronique DESMAIZIÈRES

Présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales de Paris



# PRÉAMBULE

**Le Schéma Parisien des Services aux Familles vise à renforcer et dynamiser le partenariat entre les acteurs parisiens intervenant auprès des familles sur les thématiques de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et du soutien à la parentalité.**

En favorisant la coordination des services construits pour et avec les familles parisiennes par les différents acteurs du territoire, le Schéma contribue à la construction de parcours d'accompagnement cohérents. Ces derniers sont articulés autour de solutions d'accueil de la petite enfance, de lieux d'éducation et de loisirs, de dispositifs d'accompagnement des familles (parents, enfants et jeunes) et d'accès aux droits.

Cette deuxième édition du Schéma Parisien des Services aux Familles réaffirme la volonté des signataires de travailler de manière concertée sur des problématiques communes, de mutualiser des ressources et de développer des actions innovantes tout en renforçant les actions existantes. Il s'inscrit en cohérence avec les autres démarches partenariales existantes à destination des enfants et des familles comme le Projet Éducatif Territorial, ou les actions menées par la Ville de Paris en tant que « ville amie des enfants » de l'Unicef.

Cette nouvelle édition du Schéma Parisien des Services aux Familles comprend un plan d'action départemental structuré autour de 7 axes stratégiques qui abordent les étapes clés de la vie des parents et de leurs enfants, ainsi que les problématiques auxquelles ils peuvent être confrontés.

Chaque axe stratégique est décliné en objectifs auxquels sont rattachées des actions.

Les axes stratégiques sont traversés par quatre enjeux majeurs, pris en compte dans les objectifs et les actions identifiées :

- **La prise en compte des besoins spécifiques** de certaines familles (pauvreté, handicap d'un enfant/d'un parent, isolement, horaires atypiques, illettrisme) ;
- **La recherche d'une participation effective des familles**, en veillant notamment à s'adresser systématiquement aux deux parents dans les services mis en œuvre pour les familles ;
- **La réduction des inégalités territoriales d'accès** des familles aux services ;
- **L'évaluation des actions** menées dans une logique d'investissement social et d'adaptation aux besoins des familles.



# DIAGNOSTIC DES BESOINS DES FAMILLES ET DES SERVICES EXISTANTS

# 1 LA POPULATION PARISIENNE : DES SPÉCIFICITÉS PROPRES À LA CAPITALE

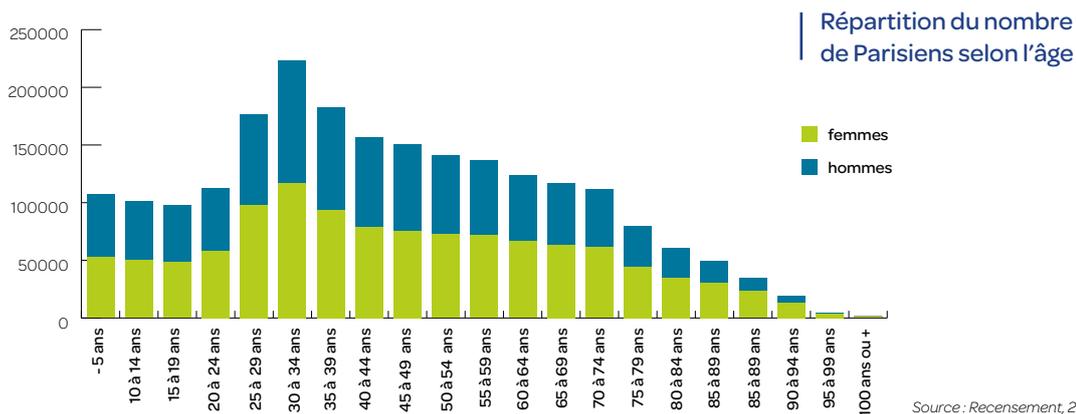
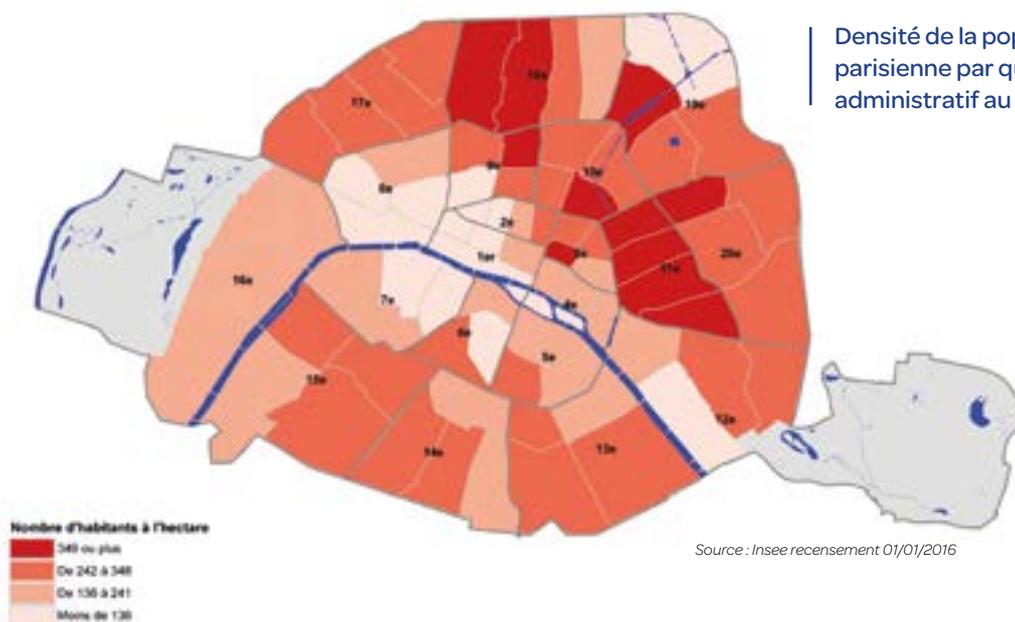
## Une population en baisse

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'Insee recense 2 190 327 habitants à Paris, soit une baisse de 0,5% en 5 ans. Cette diminution est propre à la capitale. En effet, la région Île-de-France enregistre quant à elle une hausse de 0,4% de sa population. La même année la France métropolitaine comptabilise 64 468 721 habitants.

La répartition de la population sur le territoire parisien est assez disparate. Les quatre arrondissements centraux sont ainsi les moins peuplés tandis que ceux situés rive droite enregistrent le plus grand nombre d'habitants, exception faite pour le 15<sup>e</sup> arrondissement, qui se situe rive gauche. Le nombre d'habitants est corrélé à la superficie de l'arrondissement mais également à la structuration du parc de logements.



Paris est situé au cœur de la région Île-de-France, à la fois ville et département. Il est le plus petit département de sa région avec une superficie de 105,4 km<sup>2</sup>. La densité de la population y est très élevée avec 20 781 habitants au km<sup>2</sup> (contre 1 008 en Île-de-France). Principal bassin d'emploi, Paris constitue la plus grande source d'attractivité de la région.



## Une ville jeune mais vieillissante

Au regard de l'âge des habitants de l'Île-de-France et de la France métropolitaine, Paris est une ville jeune. En effet, même si une plus faible part des moins de 20 ans y est enregistrée (19%), Paris recense le plus de personnes âgées de 20 à 29 ans avec 18% de cette classe d'âge contre 14% dans la région et 12% en France métropolitaine.

Paris est une ville dynamique avec un grand bassin d'emploi et de nombreuses universités, ce qui explique la forte présence des 20 à 29 ans. Parallèlement la part peu élevée des moins de 20 ans s'explique par la plus faible présence des familles due notamment au coût élevé du logement et à leur plus petite surface. Les Parisiens sont en moyenne plus jeunes que leurs voisins. Ils sont ainsi 37% à avoir moins de 30 ans contre 20% en Île-de-France.

## Des habitants plus aisés mais inégalement répartis sur le territoire parisien

En 2016, la médiane du revenu disponible<sup>1</sup> par unité de consommation<sup>2</sup> des Parisiens est nettement plus élevée que celle des Franciliens (26 808 €/UC contre 22 906 €/UC) et des métropolitains (20 809 €/UC).

Ce niveau de revenu médian plus élevé à Paris cache pourtant de fortes disparités. Le 19<sup>e</sup> arrondissement enregistre le plus faible revenu médian avec 19 611€/UC, soit un niveau inférieur à celui constaté en Île-de-France et en France. En revanche, les 8<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements font état d'une médiane de revenu disponible deux fois supérieure

à celle des Français (respectivement 40 540 €/UC et 42 466 €/UC). Cette disparité renvoie aux différents profils sociaux résidant à Paris.

## Que retenir des spécificités parisiennes ?

Malgré les apparences les Parisiens ne disposent pas tous des mêmes conditions de vie. Les chiffres masquent de fortes inégalités, la ville se décompose en deux parties distinctes. D'un côté les habitants de la rive droite, plus souvent dans des situations les plus « précaires », et de l'autre les habitants du centre et de l'Ouest de Paris en moyenne plus favorisés.



## 2 LA POPULATION ALLOCATAIRE PARISIENNE

### Qui sont les allocataires de la Caf de Paris ?

Au titre de juin 2019, la Caf de Paris couvre 41% des Parisiens et comptabilise ainsi 430 050 foyers allocataires<sup>3</sup> comprenant 896 135 personnes. Ce taux varie de 30% dans les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements à 51% dans le 19<sup>e</sup> arrondissement.

Cette population allocataire reflète les spécificités de ce département. D'une part, la faible part des familles allocataires avec enfant.s de moins de 20 ans (38%) s'explique

par une présence moindre des familles dans la capitale. D'autre part, deux tiers (62%) des foyers allocataires sont composés de personnes seules et sans enfant soit 250 482 foyers.

La part des familles monoparentales à bas revenus dépasse la moyenne départementale dans certains quartiers des arrondissements du Nord-Est de Paris. Ces arrondissements sont davantage marqués par une présence plus importante de familles monoparentales, de logements sociaux et de centres parentaux (quatre sont implantés dans ces trois arrondissements).

<sup>1</sup> La moitié des Parisiens a un revenu disponible de 26 808€ et plus par an et l'autre moitié en a moins, et cela en prenant en compte la composition de la famille (UC).

<sup>2</sup> Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite « de l'OCDE » qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, +0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et +0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Ainsi le niveau de vie est le même pour tous les individus d'un même ménage.

<sup>3</sup> Est considéré comme allocataire tout foyer qui bénéficie d'au moins une prestation légale versée par la Caf. L'allocataire est le titulaire du dossier, celui-ci perçoit une ou plusieurs prestations pour son propre compte ainsi que pour les autres personnes (les « ayants droits ») appartenant à son dossier.

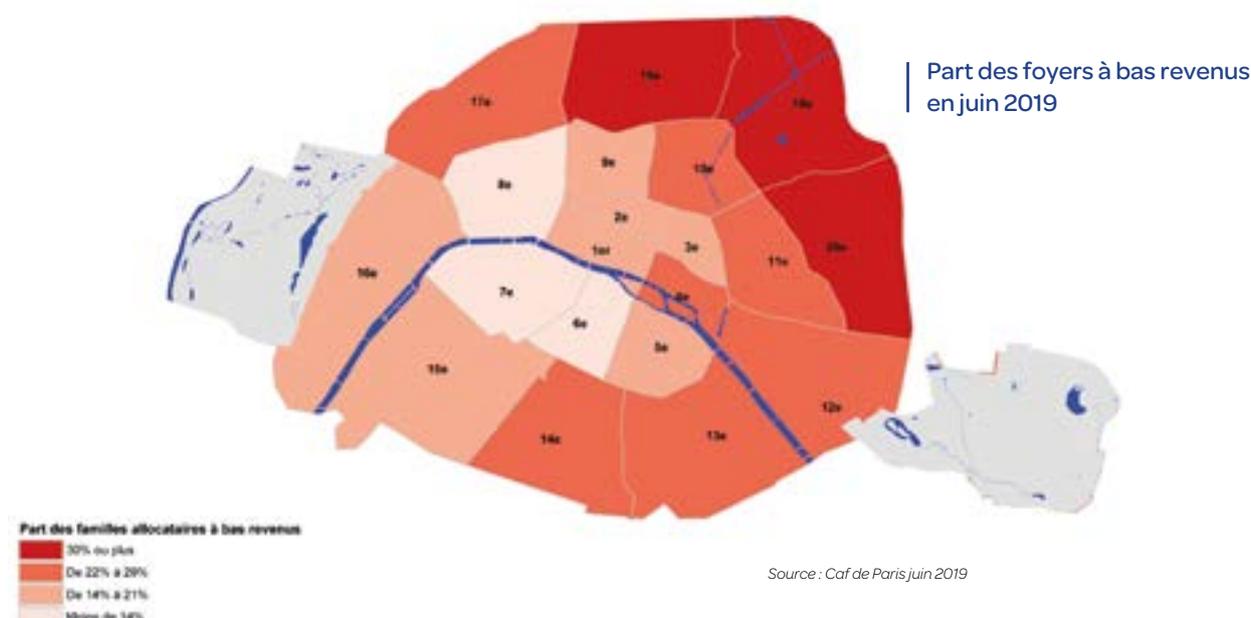
## Quelques chiffres sur les prestations versées par la Caf de Paris

La Caf verse plusieurs prestations légales à destination des familles et des personnes en situation de précarité. Parmi l'ensemble des foyers allocataires en juin 2019, 23% reçoivent la PPA (Prime d'Activité) et 53% bénéficient d'une aide au logement.

15% perçoivent le RSA (Revenu de Solidarité Active) et 7% l'AAH (Allocation Adulte Handicapé). Ces deux prestations font partie des minimas sociaux et garantissent un minimum de revenus aux bénéficiaires.

## La population allocataires à bas revenus

Cette même année, Paris compte 124 957 allocataires à bas revenus<sup>4</sup> soit 37% des foyers allocataires. Leur proportion varie fortement d'un arrondissement à un autre. Ceux du Nord-Est (18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>) enregistrent les taux les plus hauts (plus de 40%), alors que les arrondissements les plus aisés (7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup>) sont en toute logique les moins touchés et enregistrent des taux inférieurs à 30%.



## 3 LES FAMILLES PARISIENNES

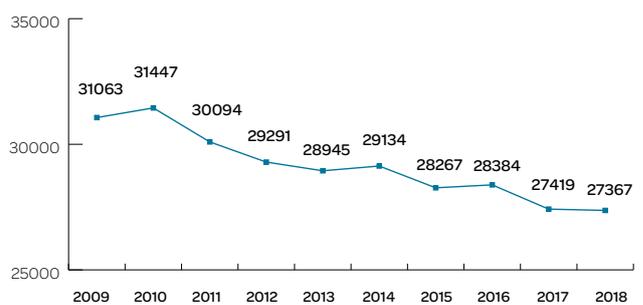
### Diminution des familles et des naissances domiciliées à Paris

En 2018, selon le dernier bilan démographique de l'Insee avec 27 367 naissances domiciliées, Paris contribue à hauteur de 15% au nombre des naissances dans sa région.

À compter de 2011, les naissances baissent à Paris. *In fine*, cette diminution se traduit par une baisse du nombre de familles résidentes à Paris.

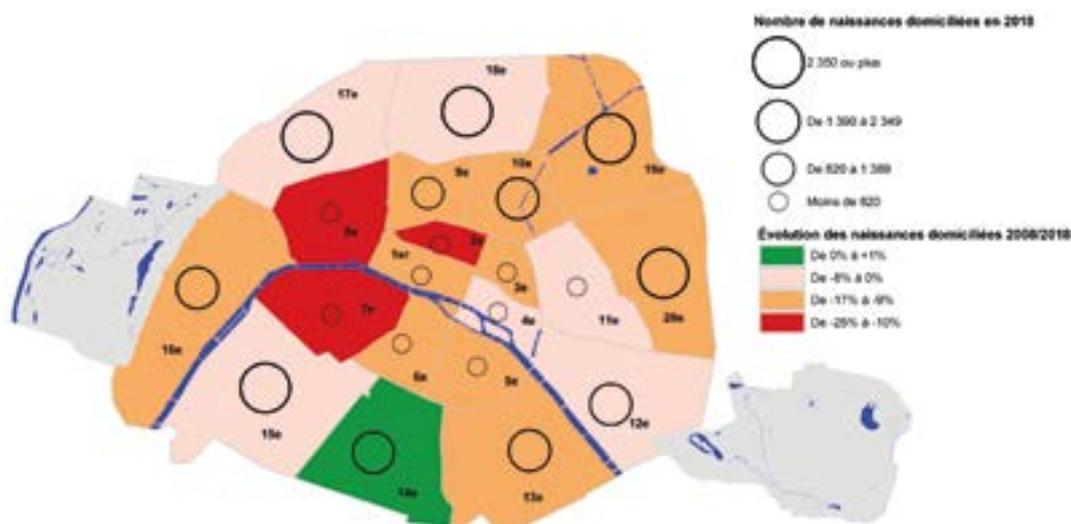
Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la capitale compte 254 798 familles avec au moins un enfant de moins de 25 ans alors qu'elle en recensait 265 879 cinq ans plus tôt (- 4% du nombre de familles).

#### I Évolution des naissances à Paris



<sup>4</sup> Tous les ans l'Insee définit un seuil de revenu par unité de consommation. Lorsqu'un foyer est en-dessous il est considéré comme à "bas revenus". En 2019, ce seuil est de 1 096 € par mois et par unité de consommation.

## Nombre de naissances domiciliées à Paris en 2018 et évolution en 10 ans



Source : Insee recensement 01/01/2016

Plusieurs hypothèses, économiques et démographiques, peuvent en partie expliquer cette plus forte baisse à Paris :

- le coût plus élevé de la vie ainsi que la plus faible présence de grands logements ;
- un report des naissances notamment engendré par le profil démographique spécifique des Parisiennes. À Paris, l'augmentation de la présence de femmes avec un niveau de diplôme élevé et appartenant aux catégories sociales supérieures retardent l'âge de la première maternité.

### L'effet de l'emploi sur la composition des familles

La situation socio-professionnelle des individus a un impact sur la structure des familles. En fonction du statut d'emploi le nombre d'enfant par femme varie. En 2016, les femmes cadres ont en moyenne moins d'enfant.s que les employées (1,64 contre 1,91)<sup>5</sup>.

En revanche, celles qui n'ont jamais travaillé enregistrent un nombre d'enfant par femme plus élevé avec en moyenne 2,57 enfants.

De plus, l'âge moyen auquel arrive le premier enfant varie selon les groupes sociaux. Il s'élève ainsi à 30 ans pour les employées et ouvrières contre 33 ans pour les cadres. Parmi les femmes de 15 ans et plus vivant à Paris, un quart appartient à la catégorie socio-professionnelle des cadres et professions intellectuelles supérieures (CPIS) contre 13% en Île-de-France et 6% en France métropolitaine. Cette structure socio-professionnelle spécifique à la capitale explique encore une fois la faible présence des familles à Paris ainsi que la baisse du nombre de naissances.

### Une faible part de familles avec enfant.s

La capitale compte 22% de familles avec enfant.s de moins de 25 ans parmi l'ensemble des ménages alors que l'Île-de-France en recense 36% et la France métropolitaine 32%. À Paris, cette proportion n'est pas répartie de façon homogène sur le territoire.

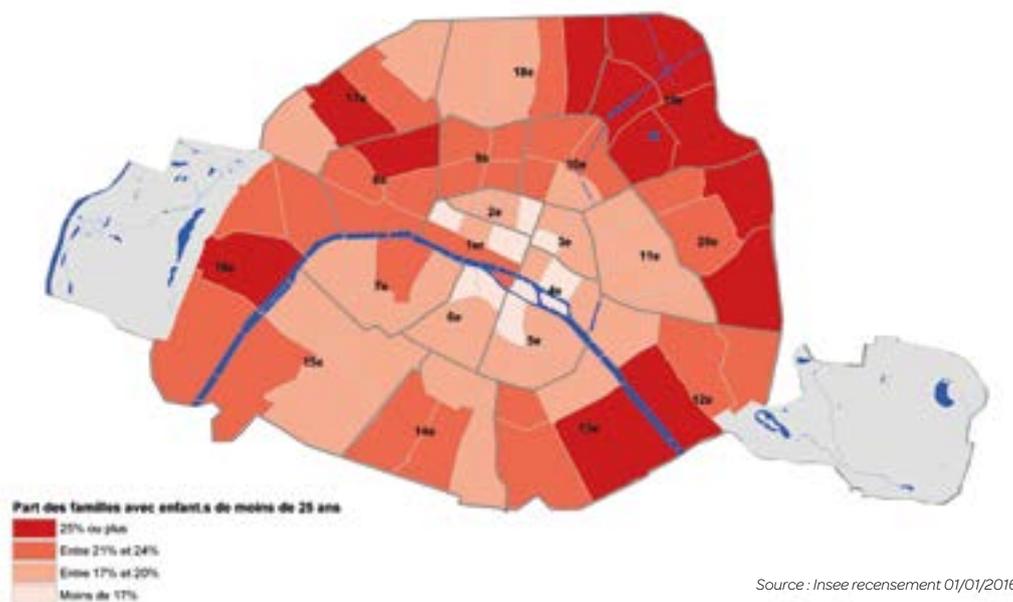
Une fois de plus l'opposition centre/périphérie est visible. En effet les arrondissements centraux comptent moins de 18% de familles avec enfants de moins de 25 ans parmi les ménages alors que ceux de l'Est enregistrent des parts élevées atteignant 29% dans le 19<sup>e</sup> arrondissement.

Les arrondissements comptant le plus de familles se caractérisent par une part plus importante de grands logements mais aussi par une proportion plus importante de logements sociaux.



<sup>5</sup> Selon l'indicateur conjoncturel de fécondité

Part des familles avec enfant.s de moins de 25 ans parmi les ménages parisiens par quartier administratif au 1<sup>er</sup> janvier 2016

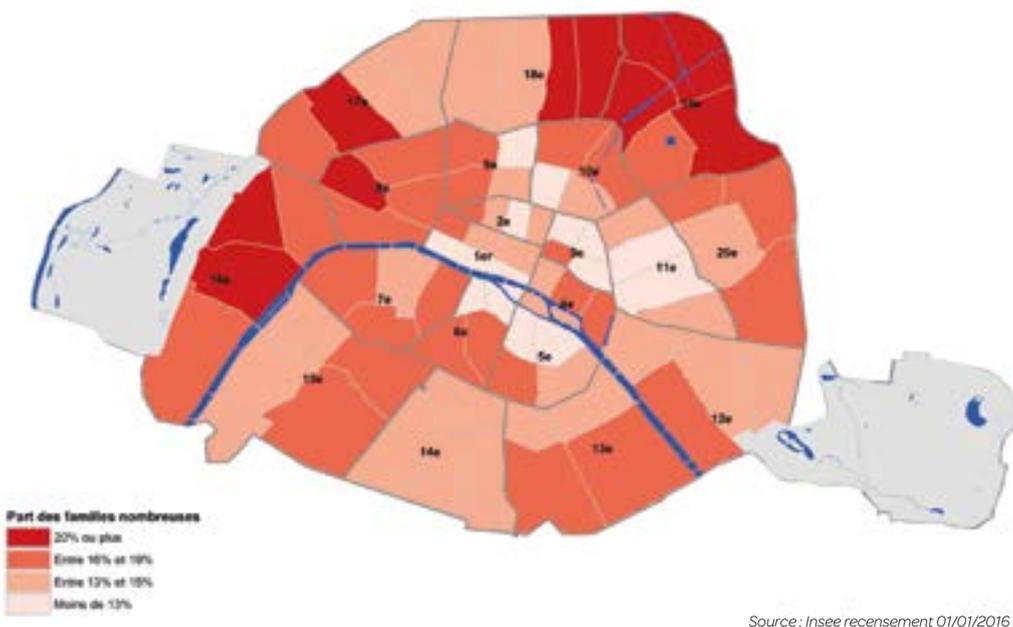


### Des familles nombreuses à Paris

Une famille est dite nombreuse lorsqu'elle compte au moins 3 enfants de moins de 25 ans. La part de ces familles à Paris (17% avec 43 231 familles) est plus faible que celle constatée en Île-de-France (20%) et France métropolitaine (18%).

Cette particularité n'est pas visible de manière identique sur le territoire. Le 19<sup>e</sup> arrondissement compte ainsi plus de familles nombreuses (23%), tandis que les 11<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> en dénombrent le moins (13%). En somme, elles résident davantage dans les arrondissements du Nord-Est et de l'Ouest parisien, territoires qui recouvrent des situations sociales hétérogènes.

Part des familles nombreuses avec enfant.s de moins de 25 ans parmi les ménages parisiens par quartier administratif au 1<sup>er</sup> janvier 2016



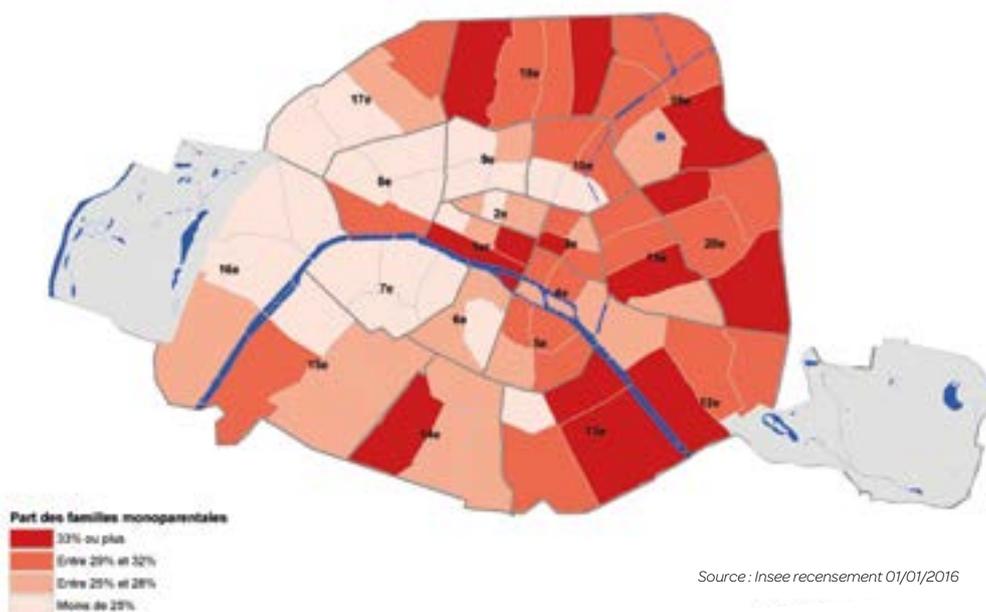
## Une présence plus marquée des familles monoparentales

La capitale répertorie un taux de monoparentalité<sup>6</sup> élevé avec plus d'une famille sur trois (37%) alors qu'elles représentent 31% des familles en Île-de-France et en France métropolitaine. De nombreux arrondissements enregistrent un taux bien supérieur à la moyenne régionale. Ainsi, ceux de l'Est de la rive droite (18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>) ont une part de familles monoparentales avoisinant les 42%.

Une fois de plus le coût du logement explique la plus forte présence de ce type de configuration familiale dans les arrondissements du quart Nord-Est. Ce sont ceux qui comptent la plus grande proportion de logement sociaux.

Les loyers du parc privé étant très élevés à Paris, il est plus difficile pour les familles ayant un seul revenu de s'y loger. Par ailleurs, de nombreuses études montrent que les femmes sont sur-représentées dans ces situations. À Paris, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, parmi les familles monoparentales, seulement 16% sont des pères (dits « pères monoparentaux »).

### Part des familles monoparentales avec enfant.s de moins de 25 ans parmi les familles parisiennes par quartier administratif au 1<sup>er</sup> janvier 2016



<sup>6</sup> L'Insee définit les familles monoparentales comme « Une famille comprenant un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires, n'ayant pas d'enfant ».

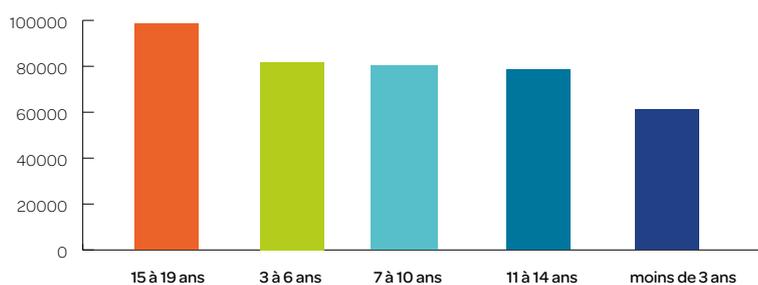
## L'âge des enfants parisiens

Le nombre de naissances est en constante diminution dans la capitale depuis 2010. Néanmoins, la répartition par tranches d'âges est la même que celle observée en Île-de-France et en France métropolitaine.

Parmi les enfants de moins de 20 ans, 16% ont moins de 3 ans (66 405 enfants). Les 3 à 6 ans, les 7 à 10 ans ainsi que les 11 à 14 ans représentent respectivement environ 19% soit un total de 240 784 enfants.

La part la plus importante est celle des 15 à 19 ans avec 27%. Ils sont légèrement sur-représentés à Paris, principalement en raison des nombreux établissements d'études supérieures, entraînant une forte présence d'étudiants. Sans grande surprise, ils résident dans les arrondissements comprenant le plus de familles (15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>).

I Répartition par âge des enfants



Source : Recensement

## 4 LES FAMILLES ALLOCATAIRES



### Les familles allocataires parisiennes

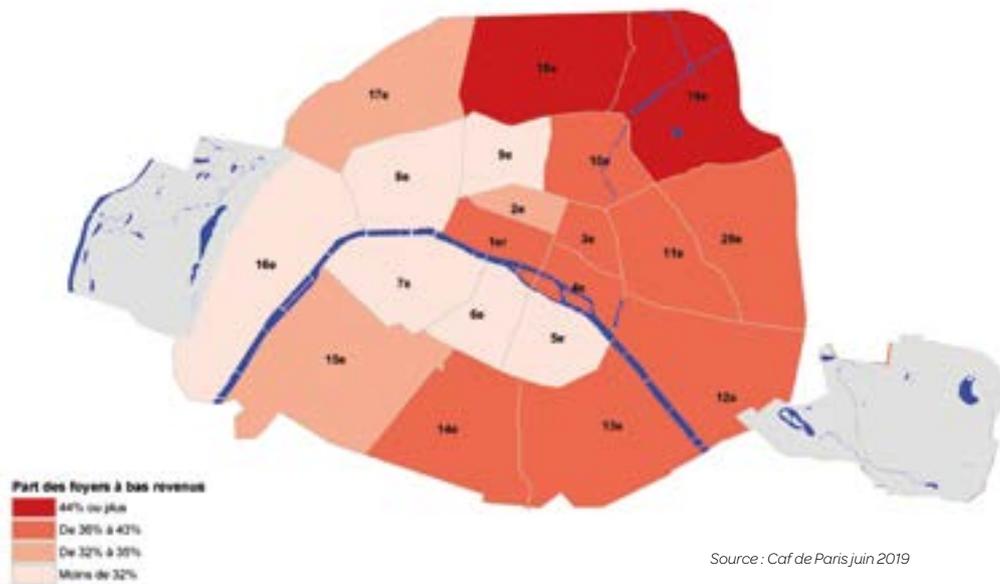
En juin 2019, les familles allocataires avec enfants de moins de 20 ans représentent 38% des foyers allocataires parisiens. Leur part dans l'ensemble des foyers allocataires est supérieure en France et en Île-de-France (51% et 55%).

Certains arrondissements comptent plus de familles allocataires. C'est le cas des 8<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements avec environ 45% de familles parmi les foyers allocataires. Ce sont aussi ceux présentant la plus grande proportion de familles à l'échelle de la ville dans son ensemble.

La Caf de Paris couvre également par le versement de ses prestations légales 47 692 familles monoparentales et 113 505 familles biparentales (respectivement 11% et 26% des foyers allocataires). Ces dernières sont plus souvent confrontées à des situations précaires (pauvreté, chômage...).

Sur l'ensemble des familles parisiennes allocataires, 30% sont en situation de monoparentalité. Les arrondissements du quart Nord-Est ainsi que les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> enregistrent des taux avoisinant les 35%. Ces taux sont quasiment deux fois plus élevés que ceux des 8<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements (18%).

## Part des familles allocataires avec enfant.s de moins de 25 ans à bas revenus en juin 2019



Par rapport à Paris, à l'échelle nationale et régionale, les familles monoparentales représentent respectivement 15% et 16% des foyers allocataires. Enfin, les familles biparentales représentent 40% et 36% des foyers allocataires. Plus de la moitié des foyers destinataires d'une prestation sont des familles tandis qu'à Paris il s'agit majoritairement de personnes isolées.

### La part des familles parisiennes couvertes par la Caf de Paris

Au titre de juin 2019, la Caf de Paris verse au moins une prestation légale à 59% des couples parisiens avec enfant.s et à 51% des familles monoparentales parisiennes (contre 79% en Île-de-France et 69% en France métropolitaine).

Compte-tenu de leurs caractéristiques socio-démographiques assez disparates d'un arrondissement à l'autre, les familles parisiennes sont inégalement couvertes par les prestations de la Caf de Paris. Les 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements, où sont sur-représentées les familles modestes, enregistrent un taux de couverture de 63%. Ce dernier est inférieur à 50% dans les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements, territoires où vivent des familles en moyenne plus aisées et non couvertes par le caractère universel des allocations familiales si un seul enfant de moins de 20 ans est à charge.

### Les familles allocataires à bas revenus

Un quart des familles allocataires parisiennes avec au moins un enfant de moins de 25 ans dispose de moins de 1 096 €

par mois et par unité de consommation. Elles sont donc considérées comme « foyer à bas revenus ».

L'opposition Nord-Est avec le centre et l'Ouest parisien est fortement marquée. Les arrondissements du croissant Nord-Est sont les plus fortement touchés avec des taux dépassant 33% de foyers allocataires à bas revenus.

De manière générale, ce sont les arrondissements périphériques qui comptent le plus de familles allocataires à bas revenus avec 28% dans le 13<sup>e</sup>, 27% dans le 14<sup>e</sup> ou encore 22% dans le 17<sup>e</sup>.

Avec un niveau de ressources si faible et au regard du coût du logement dans la capitale, ces familles peuvent vivre des situations parfois difficiles.

### Détail des prestations à destination des familles avec enfant.s de moins de 20 ans

La Caf verse les prestations légales à destination des familles avec enfant.s de moins de 20 ans, permettant la réduction des inégalités entre les familles.

En juin 2019, 71% des familles allocataires parisiennes perçoivent les allocations familiales, soit 114 761 familles. Cette prestation est versée dès le deuxième enfant. C'est l'allocation la plus versée aux familles parisiennes puisqu'elle est sans condition de ressources.

La deuxième allocation qui réunit le plus de familles allocataires est la prestation d'accueil du jeune enfant

<sup>6</sup> L'Insee définit les familles monoparentales comme « Une famille comprenant un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires, n'ayant pas d'enfant ».



(Paje), versée à 31% des familles allocataires. Elle comprend plusieurs aides dont la prime à la naissance et le CMG (complément mode de garde) versé à 14% des familles allocataires parisiennes.

Enfin, l'ASF (Allocation de Soutien Familial) se classe 3<sup>e</sup> et concerne 11% des familles allocataires. Elle est versée aux familles pour pallier le manque ou le faible montant de la pension alimentaire.

Il existe d'autres prestations dont certaines sont peu mobilisées par les familles. C'est le cas de la PreParE<sup>7</sup> versée dans le cadre du congé parental (3%), principalement en raison du faible montant de celle-ci et de ses conditions d'octroi. En effet, pour être versée plus longtemps, les deux parents doivent cesser ou diminuer de manière alternée leur activité professionnelle.

---

## 5 EN RÉSUMÉ

---

La capitale est marquée par de nombreuses spécificités induites par le profil socio-démographique de ses habitants, en moyenne plus diplômés, plus jeunes et avec moins d'enfants que leurs voisins franciliens.

Néanmoins, ces constats restent très hétérogènes sur le territoire. En effet, les Parisiens ne bénéficient pas tous des mêmes conditions de vie et n'ont pas tous les mêmes situations familiales. Une opposition entre l'Ouest et le Nord-Est de la capitale est encore très souvent visible malgré la politique volontariste de la Ville de Paris en matière de logements. En effet, entre 2014 et 2020, 41 354 logements sociaux ont été produits dont 77% de logements familiaux. Cet effort de production s'accompagne d'un objectif de rééquilibrage territorial de l'offre de logements sociaux vers les arrondissements du centre et de l'Ouest, les moins dotés, ayant permis notamment que le taux de logements sociaux dans le 16<sup>e</sup> arrondissement passe de 1,74% en 2001 à 7,26% en 2019 ou encore que le parc social des arrondissements centraux double sur cette même période malgré le peu d'opportunités foncières.

La famille constitue un enjeu de politique sociale majeur. Il est donc indispensable d'en saisir les contours afin de développer des actions en adéquation avec les particularités de chaque territoire.



<sup>7</sup> La prestation partagée d'éducation de l'enfant



# PLAN D' ACTIONS DÉPARTEMENTAL 2021-2026

# AXE 1



## Améliorer l'information des familles et des acteurs qui les accompagnent en matière de ressources locales sur l'accueil de l'enfant et le soutien à la parentalité.

Cet axe stratégique vise à faciliter et améliorer l'accès des parents et de leurs enfants à une offre de services de qualité en matière d'accompagnement des parents et d'accueil des enfants.

Il est décliné en deux objectifs généraux : il s'agira d'une part de développer un réseau d'acteurs de proximité en capacité d'informer les familles, et d'autre part de développer des démarches proactives d'information consistant à aller vers les familles, physiquement et via des outils numériques.

Parce que les familles les plus vulnérables sont souvent celles qui ont le plus de difficultés à s'informer sur leurs droits et les ressources mises à leur disposition, le développement de l'information devra, dans sa forme, son contenu et ses canaux de diffusion, être pensé pour toutes les familles, notamment celles confrontées à des situations qui les rendent particulièrement vulnérables (non-maîtrise de la langue, non maîtrise des outils numériques, handicap visuel...).

### A. OBJECTIF STRATÉGIQUE

Structurer un réseau départemental de partenaires-relais de proximité auxquels transmettre prioritairement une information exhaustive et actualisée sur l'offre de services aux familles existante à Paris.

#### OBJECTIF 1 : Dynamiser l'animation des réseaux locaux de soutien aux parents

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Renforcer le travail partenarial d'animation de réseau entre la Caf de Paris et la Ville de Paris	Organiser conjointement par la Ville de Paris et la Caf de Paris 3 rencontres annuelles entre l'animatrice départementale des réseaux parentalité (Caf de Paris) et les référentes famille de la Ville, ayant pour objet l'animation opérationnelle des réseaux locaux des acteurs du soutien aux parents	Caf de Paris • Politique Parentalité Ville de Paris • DFPE	2022
Recenser l'offre existante et la diffuser aux acteurs en lien avec les familles	Réaliser et actualiser sous la coordination des référentes famille d'un répertoire des actions de soutien à la parentalité existantes sur chaque territoire (dans les quartiers prioritaires, en lien avec les équipes de développement local)	Caf de Paris • Politique Parentalité Ville de Paris • DFPE	2022
Promouvoir l'offre existante auprès des familles	Organiser sur chaque territoire un temps fort annuel dédié à l'information des parents	Caf de Paris • Politique Parentalité Ville de Paris • DFPE	2022

**OBJECTIF 2 : Développer des lieux ressources dédiés au soutien à la parentalité, labellisés « Espace parents »**

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Créer un label « Espace parents »	Etablir un cahier des charges des « Espaces parents »	Caf de Paris • Politique Parentalité	2022
Déployer les « Espaces parents »	Identifier les territoires pertinents et les partenaires associatifs susceptibles de porter les « Espaces parents »	Caf de Paris • Politique Parentalité	2023 et suivantes

**OBJECTIF 3 : Faire évoluer les Relais Information Familles vers des « RIF nouvelle génération »**

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Faire évoluer les Relais Information Familles vers des lieux ressources où les familles pourront trouver des informations et bénéficier d'actions de soutien à la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir un cahier des charges permettant d'harmoniser l'offre des « RIF nouvelle génération »</li> <li>Doter les professionnels déjà en lien avec les familles et via des supports appropriés, d'une connaissance de premier niveau à relayer auprès des familles et régulièrement actualisée (modes d'accueil du jeune enfant, aides disponibles pour les familles et dispositifs de soutien à la parentalité, action particulière en direction des familles monoparentales)</li> </ul>	Ville de Paris • DFPE, DDCT Caf de Paris • Politiques Parentalité et Petite enfance	2023 et suivantes

**B. OBJECTIF STRATÉGIQUE**

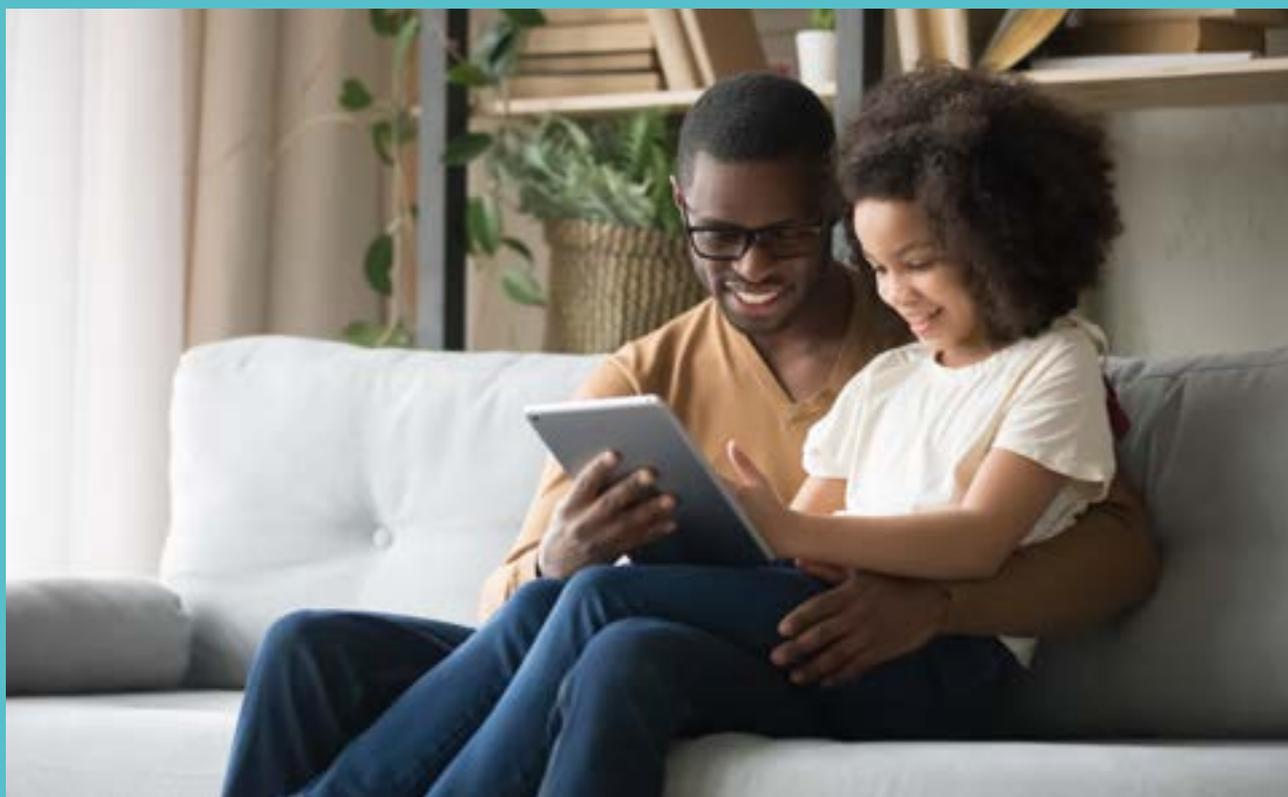
Développer des démarches proactives d'information et d'évaluation consistant à aller vers les familles, physiquement et via des outils numériques.

**OBJECTIF 4 : Produire des supports d'information sur les ressources du territoire, accessibles à toutes les familles**

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Diversifier les contenus et les supports d'information des familles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser les ressources existantes pour informer les familles à chaque étape clé de leur parcours et identifier les besoins non couverts</li> <li>Adapter ou construire des outils de communication pour informer toutes les familles à chaque étape clé de leur parcours</li> </ul>	Ville de Paris • DFPE Caf de Paris • Politique Parentalité	2022
Rendre les informations de la Caf de Paris accessibles aux familles non francophones et malvoyantes	Produire des versions en différentes langues (supports papier, podcast, vidéos) des outils d'information de premier niveau de la Caf de Paris	Caf de Paris • Service Communication	2023 et suivantes

**OBJECTIF 5 : Développer l'information des familles en allant les rencontrer dans les lieux qu'elles fréquentent**

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Construire des actions d'information hors les murs	Mobiliser les chargés d'accès aux droits de la Caf de Paris et les acteurs Ville de Paris concernés pour diffuser de l'information de premier niveau aux partenaires et pour aller au-devant des familles dans les lieux qu'elles fréquentent en s'appuyant sur les acteurs locaux (EDL)	Ville de Paris • DFPE / DDCT Caf de Paris • Territoires	2022
Étendre le « parcours urbain parentalité » à l'ensemble du territoire	Élargir l'expérimentation « parcours urbain parentalité » (expérimenté dans le 14 <sup>e</sup> arr.), qui vise à présenter aux familles d'un territoire les ressources locales qui leur sont dédiées pour favoriser leur appropriation et fréquentation en autonomie (LAEP, ludothèques, EAJE, Centres Paris Anim', bibliothèques, centres de loisir et séjours Ville de Paris, etc.)	Caf de Paris • Territoires Ville de Paris • DASES / DST / DDCT	2023 et suivantes
Développer des actions favorisant l'accès aux droits des parents salariés	Aller à la rencontre des entreprises et des salariés pour les informer sur les droits des familles et les dispositifs de soutien à la parentalité	Caf de Paris • Politiques Insertion et Parentalité	2023 et suivantes
Développer des actions communes favorisant l'accès aux droits Caf et CPAM	Développer des séances d'information coordonnée regroupant les droits Caf et CPAM	Caf de Paris • Politique Insertion CPAM de Paris	2022



## OBJECTIF 6 : Développer l'information et l'accompagnement des familles via des outils numériques

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Développer les accompagnements des familles à distance	Mobiliser et animer des acteurs de terrain pour développer des actions à distance en direction des familles (ateliers en visioconférence, webinaires, etc.)	<b>Caf de Paris</b> • Politique Parentalité <b>Ville de Paris</b> • DASES / DST / DDCT	2022
Développer les promeneurs du net « parentalité »	Expérimenter la présence éducative sur internet à destination des parents et des futurs parents	<b>Caf de Paris</b> • Politiques Parentalité et Autonomie des jeunes	2022
Transmettre aux familles les informations de premier niveau adaptées à leur situation familiale*	<p>Systématiser la transmission des différentes informations nécessaires aux familles (droits et ressources relevant de différentes institutions) aux moments où elles en ont besoin pour faire face aux événements et étapes de leur parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Devenir parent</li> <li>• Accueillir son enfant (0-3 ans)</li> <li>• Accompagner son enfant (3-10 ans)</li> <li>• Accompagner son pré-adolescent et son adolescent</li> <li>• Accompagner son jeune vers l'autonomie</li> <li>• Faire face au décès d'un enfant / d'un conjoint</li> <li>• Être parent porteur de handicap / parent d'un enfant porteur de handicap</li> <li>• Accompagner un enfant/adolescent en risque de décrochage scolaire</li> <li>• Faire face à une séparation</li> </ul>	<b>Caf de Paris</b> • Politique Parentalité <b>Ville de Paris</b> • DFPE	2023 et suivantes

\*Cet objectif suppose que les divers partenaires institutionnels soient d'accord pour que les documents comportent leurs logos, mais ne soient pas soumis au respect de la charte graphique et éditoriale de chacun des partenaires

## OBJECTIF 7 : Mieux connaître les besoins et les attentes des familles pour mieux ajuster l'offre d'accompagnement

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Renforcer la participation et associer les familles	Consulter les familles et soutenir la concertation par tous moyens, par exemple dans des instances dédiées à la réflexion autour de l'offre de service comme le FamLab, ou au sein de groupes de parents constitués comme les Universités populaires de parents ou les conseils des parents de crèches	<b>Ville de Paris</b> • DFPE	2022
Développer la connaissance des familles parisiennes	Mener les études nécessaires pour disposer d'un portrait à jour des familles parisiennes, d'une analyse de l'usage de l'offre existante, en mettant en perspective avec les impacts de la crise sanitaire	<b>Ville de Paris</b> • DFPE <b>Caf de Paris</b> <b>Apur</b>	2022

# AXE 2



## Renforcer la prévention et l'accompagnement des futurs parents et des parents de jeunes enfants (0-3 ans)

Cet axe stratégique vise à développer des actions de prévention des difficultés pouvant émerger au sein d'une famille entre le moment de la grossesse et les 3 ans des enfants. Il s'agit de soutenir la parentalité depuis le projet de grossesse jusqu'à la première scolarisation de l'enfant.

Plus précisément il s'agira d'une part de renforcer les actions de prévention santé et d'accompagnement des premiers liens entre les parents et leurs enfants, et d'autre part celles permettant de mieux répondre aux besoins spécifiques de certaines familles.

### OBJECTIF 1 : Renforcer les actions de prévention santé au sens large

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Développer des actions et outils de prévention et de lutte contre le renoncement aux soins des jeunes enfants et de leurs parents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des actions et des outils partagés par les différents professionnels et faciles d'accès pour les familles, permettant de donner des points de repère et pouvant s'adapter à tous les budgets. Privilégier l'accompagnement de ces outils en face à face (PMI, crèches, assistantes maternelles, travailleurs sociaux...)</li> <li>• Promouvoir la Mission Accompagnement Santé de l'Assurance Maladie auprès des différents partenaires</li> </ul>	<b>Ville de Paris</b> • DFPE <b>CPAM de Paris</b>	2022
Renforcer l'accompagnement des familles vulnérables sur la nutrition infantile	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir le programme MALIN afin d'améliorer la situation nutritionnelle d'enfants en bas âge vivant dans des familles en situation de vulnérabilité financière</li> <li>• Développer les actions de prévention et de promotion de la santé sous forme d'ateliers nutrition et cuisine, se déroulant dans les centres d'hébergement d'urgence et les hôtels sociaux</li> <li>• Mettre en place des actions d'accompagnement des deux parents pour favoriser un projet d'allaitement réfléchi, anticipé et préparé</li> </ul>	<b>Caf de Paris</b> • Politique Parentalité <b>Ville de Paris</b> • PMI	2023 et suivantes
Renforcer la prévention des dépressions parentales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire et diffuser une plaquette unique sur les risques de dépressions parentales</li> <li>• Développer des actions d'information et des groupes d'échanges sur la dépression du post-partum à destination des familles pour prévenir les troubles de la relation précoce</li> </ul>	<b>Réseau de Santé Périnatal Parisien (RSPP)</b>	2022
Promouvoir l'Entretien Périnatal Précoce et l'Entretien Post-Natal Précoce	Promouvoir spécifiquement l'Entretien Périnatal Précoce (EPP) et l'Entretien Post-Natal Précoce, par la mise en place d'un processus d'information systématique et d'incitation à destination des parents, notamment les plus précaires	<b>RSPP</b> <b>CPAM de Paris</b>	2022
Sensibiliser et accompagner les familles et les acteurs du territoire sur les enjeux de l'exposition des enfants aux écrans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les professionnels en contact avec les familles pour la diffusion de messages appropriés sur les risques de l'exposition aux écrans et proposer des activités alternatives</li> <li>• Développer des actions d'information et d'accompagnement des parents sur les enjeux de l'exposition aux écrans et les conséquences sur le développement des enfants</li> </ul>	<b>Ville de Paris</b> • DFPE <b>Caf de Paris</b> • Politique Parentalité	2021 et suivantes

## OBJECTIF 2 : Renforcer l'accompagnement des premiers liens entre les parents et leurs enfants

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Sensibiliser les professionnels à l'importance d'un lien de qualité avec les deux parents	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la formation des professionnels en lien avec les familles sur l'importance d'un lien de qualité avec les deux parents (accompagnement des pratiques professionnelles), notamment en cas de séparation</li> <li>Réviser les contenus d'information pour valoriser la place des pères et prendre en compte les deux parents dans les familles homoparentales</li> </ul>	<b>Ville de Paris</b> • DFPE, DDCT <b>Caf de Paris</b> • Politique Parentalité / Service Communication	2022
Développer l'accompagnement des pères en maternité	Développer des groupes de pères dans les maternités	<b>RSPP</b>	2021
Renforcer l'offre de Lieux d'accueil enfants-parents	Développer l'offre de Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) de façon à tendre, dans chaque arrondissement et particulièrement dans les quartiers prioritaires, vers l'objectif d'un LAEP pour 3 500 enfants de 0 à moins de 6 ans	<b>Caf de Paris</b> • Politique Parentalité <b>Ville de Paris</b> • DFPE	2023 et suivantes
Développer des actions d'éveil artistique pour les enfants de 0-3 ans, leurs parents et les professionnels de la petite enfance	Impulser et soutenir des interventions culturelles, artistiques et de promotion de la lecture parents-enfants dans les lieux qui accueillent les jeunes enfants (crèches, PMI, LAEP, bibliothèques et médiathèques, etc.)	<b>Ville de Paris</b> • DAC / DFPE	2022
Expérimenter une offre de prévention de l'épuisement parental pour les parents de jeunes enfants	Développer une expérimentation entre les structures petite enfance de l'UDAF de Paris et l'ADAF (Aide à Domicile Aux Familles) pour assurer la prise en charge d'un ou des enfants et permettre aux parents surmenés de bénéficier de répit parental	<b>UDAF</b>	2022
Renforcer la prévention des violences éducatives ordinaires	Développer des outils de communication et des actions collectives de sensibilisation des parents à cette question	<b>Caf de Paris</b> • Politique Parentalité <b>Ville de Paris</b> • DFPE / DASES	2023 et suivantes

## OBJECTIF 3 : Renforcer les actions permettant de mieux répondre aux besoins spécifiques de certaines familles

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Développer l'accompagnement des parents en situation de précarité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des groupes d'échanges et des ateliers au sein des structures du territoire accueillant les parents en situation de précarité (centres d'hébergement, etc.)</li> <li>Développer les partenariats entre les LAEP et les structures d'accompagnement des familles hébergées et sans domicile</li> </ul>	<b>Ville de Paris</b> • DFPE/DDCT <b>Caf de Paris</b> • Politique Parentalité <b>Ville de Paris</b> • DFPE	2023 et suivantes
Développer l'accompagnement des jeunes parents de moins de 25 ans	Accompagner les jeunes parents (couples et monoparents), notamment ceux hébergés (Foyer de jeunes travailleurs, etc.)		2022
Développer l'accompagnement des familles avec des jeunes enfants confrontées au handicap	Développer un partenariat avec la MDPH, le Service d'accompagnement à la parentalité des personnes en situation de handicap et la CPAM de Paris, pour identifier les besoins non couverts en matière d'accompagnement à la parentalité des parents porteurs de handicap et des parents d'enfants porteurs de handicap, et développer des actions permettant d'y répondre		2022

# AXE 3



## Améliorer la qualité de l'accueil individuel et collectif des jeunes enfants (0-3 ans)

Améliorer la qualité de l'offre d'accueil collectif ou individuel des jeunes enfants nécessite de mieux répondre aux besoins spécifiques des familles. En effet les situations de pauvreté, de handicap (d'un enfant ou d'un parent), d'isolement (dont situations de monoparentalité), d'insertion, de travail avec des horaires atypiques... doivent être mieux prises en compte.

Cette amélioration passe par le développement de l'accompagnement des professionnels de l'accueil du jeune enfant et implique d'une part de soutenir les pratiques professionnelles, et d'autre part d'améliorer la connaissance mutuelle et la coordination entre les acteurs.

### OBJECTIF 1 : Favoriser l'accès des enfants à besoins particuliers (handicap, pauvreté...) dans tous les modes d'accueil petite enfance parisiens

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Valoriser les accueils collectifs et les assistants maternels dont le projet est davantage orienté vers l'accueil des publics à besoins particuliers	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier les accueils collectifs et les assistants maternels dont le projet est davantage orienté vers l'accueil des publics à besoins particuliers et assurer la diffusion de cette information auprès des familles, ainsi que des acteurs et partenaires locaux pertinents</li><li>• Élaborer un outil de recensement de cette offre spécifique</li><li>• Relayer cette démarche auprès des partenaires publics et associatifs petite enfance / sociaux / médicaux sociaux</li></ul>	Ville de Paris • DFPE	2022
Développer l'accueil occasionnel, modulable mais régulier, d'enfants à besoins particuliers dans l'ensemble des structures petite enfance	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en œuvre des groupes de travail avec l'ensemble des EAJE et des assistants maternels</li><li>• Définir la communication</li></ul>	Caf de Paris • Politique Petite enfance	2023 et suivantes
Encourager la scolarisation précoce des enfants notamment dans les Quartiers Politiques de la Ville et accompagner les professionnels de l'Éducation nationale dans l'accueil des enfants de moins de 3 ans	<ul style="list-style-type: none"><li>• Déterminer un ciblage des zones prioritaires (QPV / Zones d'Éducation Prioritaire)</li><li>• Lancer des campagnes de sensibilisation des familles concernées</li><li>• Réaliser une communication et un temps de sensibilisation pour les professionnels de l'Éducation nationale concernant l'accueil de tous petits</li></ul>	Éducation nationale Ville de Paris • DDCT	2022

## OBJECTIF 2 : Accompagner l'évolution des pratiques de l'ensemble des professionnels de la petite enfance

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Accompagner les professionnels de la petite enfance (accueil collectif et individuel) ainsi que les auxiliaires parentaux à l'observation et au repérage précoce des troubles liés aux handicaps	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des journées de sensibilisation avec des intervenants extérieurs : Cnaf et/ou Centre de Ressources associatifs</li> <li>Diffuser le guide Cnaf (en cours d'élaboration) et autres outils et réseaux existants (instances PMI)</li> </ul>	<b>Ville de Paris</b> • DFPE <b>Caf de Paris</b> Politique Petite enfance	2022
Développer les connaissances des professionnels de l'accueil du jeune enfant	Renforcer les connaissances des professionnels (accueil collectif et individuel) sur des thématiques telles que le handicap, la mixité sociale, l'égalité fille garçon, l'éveil à la culture, la laïcité, les écrans, la santé environnementale, etc., par des temps d'information et de sensibilisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des temps de sensibilisation</li> <li>Élaborer des supports de communication</li> <li>Mettre en réseau des partenaires</li> </ul>	<b>Ville de Paris</b> • DFPE / DAC	2022
Favoriser la participation des familles et s'appuyer sur les compétences parentales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser de journées de sensibilisation et de valorisation des initiatives intéressantes</li> <li>Communiquer auprès de l'ensemble des professionnels de la petite enfance</li> <li>Élaborer et diffuser les outils</li> </ul>	<b>Ville de Paris</b> • DFPE <b>Caf de Paris</b> Politique Petite enfance	2023 et suivantes

## OBJECTIF 3 : Répondre aux besoins de recrutement des structures d'accueil du jeune enfant

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Identifier les besoins de recrutement des gestionnaires	Organiser des <i>jobdating</i> et d'informations collectives auprès des conseillers Pôle emploi.	<b>Pôle emploi</b> <b>Ville de Paris</b> • DFPE	2022
Informers les conseillers Pôle emploi et les doter de référentiels métiers	Développer des référentiels métiers prenant en compte les spécificités selon le type d'équipement et de gestion et mise en réseau des acteurs	<b>Pôle emploi</b> <b>Ville de Paris</b> • DFPE	2022

# AXE 4



## Soutenir les liens intrafamiliaux

Cet axe vise à accompagner les familles dans leur capacité à faire lien malgré les événements ou les situations auxquelles elles peuvent être confrontées au cours de leur vie.

Il se décline en une double stratégie visant d'une part à renforcer l'accompagnement des parents et des enfants confrontés aux ruptures familiales, et d'autre part à développer des offres de répit parental.

### OBJECTIF 1 : Soutenir les familles confrontées aux ruptures et aux recompositions familiales

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Promouvoir et développer le recours à la médiation familiale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une campagne d'information auprès des professionnels susceptibles d'informer et d'orienter les familles vers les services de médiation familiale</li> <li>• Développer des permanences d'information des services de médiation familiale dans des lieux ressources (RIF, maisons de la justice et du droit, points d'accès aux droits, centres sociaux) et les actions collectives d'information des familles en les proposant au sein d'associations, d'écoles ou de centres sociaux</li> </ul>	<b>Caf de Paris</b> • Politique Parentalité <b>Ville de Paris</b> • DFPE	2022
Développer l'accompagnement des beaux-parents	Prévenir les difficultés susceptibles d'émerger lors des recompositions familiales (la place et le rôle de chacun dans la famille) et accompagner les beaux-parents dans leur rôle	<b>Caf de Paris</b> • Politique Parentalité	2022
Développer l'accompagnement des enfants confrontés à la séparation des parents	Développer les actions de médiation en direction de groupes d'enfants dont les parents se séparent	<b>Caf de Paris</b> • Politique Parentalité	2021 et suivantes
Améliorer l'identification des besoins et la coordination des services dédiés aux familles monoparentales et aux parents non-hébergeants	Créer un « observatoire partenarial parisien des familles monoparentales et des parents non-hébergeants » permettant de mieux identifier les besoins et de mieux coordonner les réponses à apporter (accès aux droits, dont l'allocation de soutien familial et l'intermédiation financière, logement, insertion professionnelle, accès aux modes d'accueil du jeune enfant, conditions d'exercice du droit de visite et d'hébergement, accompagnement à la scolarité, etc.)	<b>Caf de Paris</b> • Politique Parentalité <b>Ville de Paris</b> • DASES <b>CPAM de Paris</b>	2022
Développer l'accompagnement de la parentalité en situation d'incarcération	Soutenir les projets de soutien parental incluant un parent ou un enfant incarcéré	<b>Asso. Relais Parents-Enfants d'Île-de-France</b>	2021

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Promouvoir l'offre de service de l'ARIPA auprès des professionnels et des parents séparés	Produire des outils d'information sur l'offre de service de l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (ARIPA) et en assurer une diffusion accompagnée auprès des professionnels et des parents séparés	<b>Caf de Paris</b> • Politique Parentalité	<b>2021</b>
Renforcer les offres d'accompagnement des familles confrontées au deuil	Dynamiser et élargir le réseau des acteurs parisiens accompagnant les familles face au deuil et développer des actions : • visant à mieux accompagner les parents endeuillés vers la reprise de leur emploi ou la réinsertion professionnelle ; • de sensibilisation des services sociaux des entreprises et des institutions à la question du retour sur site d'un salarié endeuillé ; • innovantes d'accompagnement des personnes confrontées au deuil comme les cafés-rencontres ; • de sensibilisation en direction des acteurs du soutien à la parentalité à la question du deuil dans la famille et des ressources disponibles sur le territoire (financières et de soutien)	<b>Caf de Paris</b> • Politique Parentalité / Département dev. des territoires	<b>2022</b>
Expérimenter et évaluer l'accompagnement à domicile par des sages-femmes dans le cadre du décès périnatal	• Organiser de journées de sensibilisation et de valorisation des initiatives intéressantes • Communiquer auprès de l'ensemble des professionnels de la petite enfance • Élaborer et diffuser les outils	<b>RSPP</b> <b>Ville de Paris</b> • PMI	<b>2022</b>

## OBJECTIF 2 : Renforcer l'accompagnement des situations de violences intrafamiliales

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Construire un « parcours partenarial d'accompagnement » des victimes de violences conjugales	Faciliter l'orientation, les démarches administratives et l'accès aux droits des victimes de violences conjugales en construisant un « parcours partenarial d'accompagnement »	<b>Ville de Paris</b> • DASES / CEIPE / Pôle expertise métier et travail social	<b>2022</b>
Renforcer l'accompagnement des parents et des enfants victimes de violences conjugales	Expérimenter et évaluer des ateliers d'accompagnement des mères et enfants victimes de violences conjugales accompagnés dans un Espace de rencontre	<b>Asso. CITHEA</b>	<b>2021</b>
Sensibiliser les professionnels au contact des familles sur l'orientation des victimes de violences conjugales	Développer les actions de sensibilisation / formation des professionnels (travailleurs sociaux, etc.) sur l'orientation des victimes de violences conjugales	<b>Ville de Paris</b> • Observatoire des violences faites aux femmes / DFPE	<b>2021 et suivantes</b>
Évaluer l'expérimentation des mesures d'accompagnement protégé	Évaluer l'expérimentation 2020/2021 des mesures d'accompagnement protégé (MAP) dans la perspective d'une intégration au droit commun de cette modalité d'accompagnement	<b>Caf de Paris</b> • Politique Parentalité <b>Ville de Paris</b> • DASES / SDPPE / Pôle accueil BEPA	<b>2021</b>

**OBJECTIF 3 : Développer des offres permettant d'améliorer l'équilibre familial et prévenir l'épuisement parental**

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Développer l'offre d'accompagnement de la parentalité dans les petits logements	Construire une offre d'ateliers innovants autour de l'aménagement de l'espace et des règles de vie à appliquer pour cohabiter sereinement dans un petit logement	<b>Caf de Paris</b> • Politique Parentalité	2021
Sensibiliser les professionnels et les familles aux risques de l'épuisement parental	Mettre en place un programme d'actions d'information en direction des parents et des professionnels sur l'épuisement parental	<b>Caf de Paris</b> • Politique Parentalité	2022
Développer le partenariat Caf / CPAM / PMI / AP-HP / maternités / services d'aide à domicile	Développer le partenariat pour mieux promouvoir l'offre d'aide à domicile pour les interventions d'aide à domicile en cas de grossesse, naissance, maladie et décès d'un parent ou d'un enfant	<b>Caf de Paris</b> • Politique Parentalité	2022
Expérimenter et déployer de nouvelles offres de service de prévention de l'épuisement parental	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une expérimentation permettant aux parents en risque d'épuisement parental d'être accompagnés (notamment à domicile) et de bénéficier de temps de répit</li> <li>• Modéliser et diffuser des ateliers collectifs sur l'organisation pratique familiale au quotidien, animés notamment par des techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF)</li> <li>• Déployer une offre d'accompagnement à domicile des parents d'enfants porteurs de handicap</li> </ul>	<b>Caf de Paris</b> • Politique Parentalité	2021



# AXE 5



## Faciliter l'insertion et l'inclusion numérique des parents

Cet axe vise à soutenir le développement de dispositifs et d'actions facilitant l'accès aux droits, l'insertion professionnelle et sociale des parents et une meilleure conciliation entre vie familiale et professionnelle.

Il est décliné en deux objectifs stratégiques, le premier s'attachant à développer et améliorer la visibilité des solutions d'accueil des jeunes enfants pour les parents en démarche d'insertion, le deuxième étant centré sur le développement des actions d'inclusion numérique des parents.

### A. OBJECTIF STRATÉGIQUE

Développer et améliorer la visibilité des solutions d'accueil des jeunes enfants pour les parents en démarche d'insertion

**OBJECTIF 1 : Améliorer la visibilité des structures associatives couplant mode de garde, programme de formation et conseil en insertion professionnelle**

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Recenser l'ensemble des structures ou associations œuvrant à la fois dans le domaine de l'insertion et de la petite enfance	Faire un état des lieux de l'offre existante afin de mieux communiquer et informer les services sociaux, médico-sociaux et de l'insertion ainsi que les parents	Ville de Paris • DFPE	2022
Mettre en relation les acteurs de la petite enfance et les professionnels de l'insertion afin de favoriser les admissions	Développer les partenariats internes au moyen notamment d'un support de communication pour informer les professionnels sur les dispositifs existants en matière de modes d'accueil du jeune enfant pour lever les freins à l'insertion des familles accompagnées	Ville de Paris • DFPE	2022

**OBJECTIF 2 : Déployer les crèches À Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP) pour assurer un meilleur maillage du territoire parisien et répondre au besoin des familles suivies dans le cadre de l'accompagnement global par Pôle emploi**

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Développer les crèches AVIP sur l'ensemble du territoire parisien	Aller à la rencontre des établissements d'accueil du jeune enfant sur les territoires non couverts pour leur présenter le dispositif AVIP qui consiste à combiner accueil de la petite enfance et partenariat avec Pôle emploi, et le développer de façon adaptée à chaque territoire (objectif de 40 labellisations à Paris, soit 1 par arrondissement et plus dans les QPV)	Caf de Paris • Politique Insertion	2022

**OBJECTIF 3 : Réfléchir à des modes d'accueil innovants à destination des parents de jeunes enfants dans une démarche d'insertion**

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Mener une étude sur les besoins de mode d'accueil des familles avec de jeunes enfants qui sont dans une démarche d'insertion	Réaliser un état des lieux des besoins des familles en insertion en matière de mode d'accueil	Ville de Paris • DASES / SDIS – RSA / Pôle Partenariat et insertion (PPI)	2022
Évaluer la faisabilité d'une labellisation AVIP pour les assistantes maternelles	Étudier des expériences de labellisation AVIP d'assistantes maternelles sur d'autres territoires et la faisabilité de ce projet à Paris	Caf de Paris • Politique Insertion Ville de Paris • DFPE	2022

**B. OBJECTIF STRATÉGIQUE**

Développer les actions d'inclusion numérique des parents

**OBJECTIF 4 : Renforcer les actions d'inclusion numérique des parents dans le cadre de la Stratégie parisienne d'inclusion numérique**

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Renforcer la coordination partenariale autour de l'inclusion numérique des parents	Renforcer la coordination partenariale, au niveau institutionnel et opérationnel, entre la Ville de Paris, la Caf, l'Éducation nationale et le GIP Réussite éducative, autour de la question de l'inclusion numérique des parents	Ville de Paris • DASES Éducation Nationale SDIS SEPLEX CPAM de Paris	2023 et suivantes
Développer des actions d'accompagnement de la « e-parentalité »	Soutenir des actions d'accompagnement des parents parisiens autour de la maîtrise des outils numériques pour qu'ils puissent mieux accompagner leurs enfants autour des enjeux scolaires, de l'exposition aux écrans et de l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux	Asso. Emmaüs Connect	2022

# AXE 6



## Enrichir l'offre d'accompagnement et de services aux familles sur les différents temps de l'enfant

Aujourd'hui 25% du temps disponible des enfants relève des tiers lieux et tiers temps, hors temps scolaire (32%), du temps dit « faire en famille » (30%) et du temps à la maison, sans activité avec la famille (13%).<sup>8</sup>

La place des parents dans ces différents moments (via l'information, la participation et la collaboration...), en tant que partenaires éducatifs aux côtés des professionnels, facilite la continuité et la cohérence des différentes sphères de vie des enfants.

Par ailleurs, la collaboration et la coordination entre les acteurs permet de proposer une diversité d'actions (pratiques artistiques et culturelles, éducatives...), de développer l'accueil de tous les publics (notamment enfants en situation de handicap, de pauvreté) et de réduire les inégalités territoriales. En outre, elles font vivre des espaces tiers et favorisent la participation des parents.

À Paris, de nombreuses offres périscolaires et extrascolaires sont proposées aux familles par la Ville de Paris et les acteurs associatifs avec le soutien de la Caf de Paris. Des aides sont proposées pour promouvoir l'accès de tous aux activités ludiques, culturelles et éducatives.

L'amélioration de l'offre et de la coordination entre les partenaires évolue grâce aux actions déclinées, notamment dans le Contrat Enfance-Jeunesse, le Projet Éducatif de Territoire et les différents contrats jeunesse d'arrondissement. Pour autant, des efforts restent encore à mener sur certains objectifs.

Cet axe vise d'une part à développer et enrichir l'offre et les transitions entre les différents temps des enfants, et d'autre part à prévenir les conduites à risque en renforçant l'information et les compétences des parents, des enfants et des professionnels.

### OBJECTIF 1 : Améliorer la visibilité et développer l'offre d'activités périscolaires et extrascolaires

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Mieux communiquer sur les activités périscolaires et extrascolaires auprès de toutes les familles	Mieux communiquer sur les activités périscolaires et extrascolaires auprès de toutes les familles : <ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier les failles de communication</li><li>• Produire des supports</li><li>• Organiser la distribution des supports et des rencontres sur le terrain</li></ul> Cette action devra viser également les établissements sociaux et médico-sociaux qui ont parfois la responsabilité de l'hébergement des enfants (y compris ceux relevant de l'aide sociale à l'enfance)	Ville de Paris • DASCO / DASES / DST dans le cadre « rentrée zen »	2022
Développer le dispositif « rentrée zen » dans plusieurs arrondissements	Faire un bilan de l'expérimentation « rentrée zen » qui s'est déroulée dans le 20 <sup>e</sup> arrondissement. À l'aune des éléments recueillis, l'ouvrir à d'autres arrondissements parisiens.	Ville de Paris • DASCO / DASES Éducation nationale	2021
Permettre aux gens du voyage d'accéder à des ALSH	Création de deux ALSH près des aires d'accueil de gens du voyage (Bois de Boulogne et de Vincennes)	Ville de Paris • DASCO Caf de Paris • Politique Petite enfance	2022

<sup>8</sup> Rapport « Les temps et lieux tiers des enfants et des adolescents » - HCFEA - 2018

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Développer une mission de service civique pour organiser des rencontres entre parents dans les CLAP	Contribuer à la mise en place de cafés des parents. Elle s'inscrit dans le cadre de l'inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers, et propose de contribuer au développement des liens avec les familles, favoriser les échanges entre parents, leur investissement dans le « lieu » école et le soutien à la parentalité.	Ville de Paris • DASCO / DJS Caf de Paris • Politique Petite enfance	2022
Développer des accueils en direction des publics spécifiques (handicap, précarité, etc.)	Favoriser une meilleure communication sur les financements possibles du Fonds publics et territoires (volet 3 « renforcer les conditions d'accueil et l'accès aux loisirs des enfants en situation de handicap ») auprès des ALSH et des accueils de jeunes accueillant un public âgé de 3 à 17 ans	Caf de Paris • Politique Petite enfance	2021
Développer des relations entre le secteur associatif et les accueils de loisirs de la Ville de Paris	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier des partenariats existants et leur « formalisation » (fête de quartier, projet hebdo suivi...)</li> <li>• Inciter au travail collaboratif par des temps de rencontres réguliers</li> <li>• Évaluer les actions communes.</li> </ul>	Ville de Paris • DDCT / DASCO	2022
Développer des lieux de rencontre et d'accueil pour les enfants de plus de 6 ans accompagnés de leurs parents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérimenter une offre de LAEP pour les parents accompagnés de leurs enfants de plus de 6 ans, permettant aux parents de disposer de lieux d'échanges et de conseil</li> <li>• Ouvrir des centres de loisir le samedi matin</li> </ul>	Caf de Paris • Politique Parentalité Ville de Paris • DASCO / DFPE	2022

## OBJECTIF 2 : Développer des actions facilitant les liens entre les familles et l'École

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Faciliter les transitions entre les niveaux scolaires par une meilleure information des familles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un temps de rencontre systématique au mois de juin dans les établissements scolaires pour informer tous les parents sur la rentrée, répondre à leurs questionnements, faciliter les passages entre niveaux (maternelle/primaire, primaire/collège, etc.)</li> <li>• Développer des « actions passerelle » pour faciliter les passages entre niveaux</li> </ul>	Ville de Paris • DASCO Éducation nationale	2022
Favoriser les actions de co-éducation	Développer l'utilisation de la « mallette des parents » par les équipes éducatives et la mise en place du dispositif « Ouvrir l'École Pour la Réussite des Enfants »	Éducation nationale	2022
Promouvoir le développement d'espaces parents dans les écoles	Promouvoir et soutenir le développement d'espaces parents dans les écoles maternelles et élémentaires	Éducation nationale Ville de Paris • DASCO / DFPE	2023 et suivantes

**OBJECTIF 3 : Développer la prévention du phénomène de harcèlement (réseaux sociaux, écoles, etc.) en intervenant auprès des parents, des enfants et des professionnels en élémentaire et au collège**

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Mettre en place des réunions d'information et de prévention du harcèlement en direction des parents et des enfants	Organiser des cycles de conférences, des animations, des sensibilisations sur le phénomène	Ville de Paris • DASCO Éducation nationale	Rentrée 2021
Former et sensibiliser les équipes éducatives à la question du harcèlement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer un état des lieux de l'existant</li> <li>• Développer si besoin une offre complémentaire</li> <li>• Organiser des temps de sensibilisation</li> <li>• S'appuyer sur les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté inter-établissements et inter-degrés des établissements scolaires</li> <li>• Promouvoir les actions « non au harcèlement » et de lutte contre le cyberharcèlement</li> </ul>	Éducation nationale	Rentrée 2022

**OBJECTIF 4 : Développer et renforcer les compétences psycho-sociales des enfants**

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Développer et renforcer les compétences psychosociales des enfants	Développer des projets spécifiques de renforcement des compétences psychosociales en milieu scolaire pour prévenir les conduites à risque (par exemple le déploiement de Papillagou dans le 19 <sup>e</sup> )	Ville de Paris • DASES / DST / Service de santé scolaire	2022

# AXE 7



## Favoriser l'autonomie et l'engagement citoyen des jeunes

Paris est une ville jeune où près de 15 % de la population est âgée de 16 à 25 ans, dont 17 % vivent au sein des Quartiers Politique de la Ville ou Quartiers en Veille Active (réf. étude Contrat Ville/APUR).

Pour aborder les engagements et les ambitions politiques en faveur de la jeunesse parisienne, il est nécessaire de considérer la particularité qui la caractérise.

### I Données clés concernant la population des 11-25 ans à Paris



Les données du schéma ci-dessus soulignent l'hétérogénéité d'une jeunesse dont une grande partie réussit à intégrer des parcours de prise d'autonomie, qui vont de la décohabitation à l'entrée dans l'emploi, en passant par le suivi d'une formation, tandis que l'autre, moins dotée ou favorisée, a des parcours plus difficiles et peut se trouver exposée à la précarité.

Les changements urbanistiques de certains quartiers (GPRU) améliorent des conditions de vie en faisant néanmoins apparaître des contradictions entre « gentrification » et précarisations. Les espaces publics sont le reflet d'une partie de la complexité urbaine. Ils sont intensément fréquentés par les jeunes provoquant le développement

de conflits d'usage et d'occupation et l'accentuation des contrastes sociaux.

Par ailleurs, l'évolution de certains territoires parisiens avec des flux de nouvelles populations, dont des familles avec des jeunes, interrogent le périmètre des quartiers prioritaires.

La Caf de Paris et ses partenaires institutionnels et associatifs affirment tout leur engagement pour l'accès aux droits et l'autonomie des jeunes de 12 à 25 ans, en renforçant la présence éducative auprès des jeunes et de leurs familles dans des structures répondant à leurs besoins et en accompagnant de nouvelles offres de services en direction des adolescents. L'enjeu est de soutenir des

offres spécifiques qui reposent sur un accès libre et ouvert dans des lieux pensés pour et par eux, valorisant ainsi leurs initiatives.

Ces orientations s'inscrivent dans la dynamique globale des politiques de service public et plus particulièrement à travers le plan d'insertion pour la jeunesse inspiré par la loi « Egalité et Citoyenneté », décliné en actions dans le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, le renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse, l'expérimentation des Cités Éducatives mais aussi l'accord cadre de la Convention territoriale globale prenant appui sur des projets sociaux de territoire pour apporter des réponses adaptées aux réalités locales.

Le développement de réseaux d'acteurs tant à l'échelle départementale que locale est un levier majeur dans la mise en œuvre des politiques jeunesse. Il vise un double objectif : une meilleure mise en cohérence des politiques en faveur des jeunes par une plus grande interconnaissance entre

acteurs du territoire ; une nouvelle dynamique partenariale pour optimiser l'information, l'orientation des jeunes facilitant l'accès à leurs droits.

L'animation des réseaux a pour enjeu majeur « le faire société avec les jeunes ». L'évolution constante et rapide au cours de ces dernières années des modes de vie des jeunes questionne fortement l'accompagnement éducatif, tant au niveau des parents que des professionnels et des institutions. La mobilisation des jeunes nécessite des approches concertées et innovantes autour du système de l'enseignement, de l'espace public et du numérique.

Fortement impactée par la question sanitaire de la pandémie de la Covid-19, la jeunesse parisienne a fait preuve d'un fort engagement citoyen à l'égard des plus vulnérables. Parmi ces jeunes, beaucoup sont aussi victimes des conséquences économiques et sociales de cette crise sanitaire. C'est un facteur qui vient se rajouter à la complexité de parcours d'insertion sociale et professionnelle.

## A. OBJECTIF STRATÉGIQUE

### Soutenir la réussite des parcours des jeunes

De nombreux acteurs parisiens proposent aux adolescents et aux jeunes adultes des projets éducatifs, culturels, sportifs... à vocation sociale, préventive et/ou spécialisée. Ces actions d'engagement des jeunes se matérialisent d'une part par un soutien financier des institutions, et d'autre part par un accompagnement qualitatif des structures autour des différentes approches menées. Les actions visent à l'épanouissement de la personnalité des jeunes en recherchant des apports diversifiés et des modes

d'accompagnement interactifs inspirés par l'éducation positive, l'apprentissage de solidarités, la place et le rôle des parents. Une attention particulière est à porter sur les collégiens et les lycéens dans le cadre du dispositif à la scolarité. De plus, les partenaires recherchent une plus grande visibilité d'un ensemble de dispositifs de parcours d'insertion afin de prévenir les risques de décrochage et les conduites à risque.

### OBJECTIF 1 : Consolider l'animation du réseau des acteurs engagés dans les actions d'accompagnement à la scolarité

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Prioriser les actions soutenues dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité à destination des collégiens et lycéens	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prioriser l'accompagnement des jeunes du secondaire avec une attention particulière portée à ceux vivant en Quartier Politique de la Ville</li> <li>• Soutenir le dispositif « tou-te-s au collège c'est les vacances » et Paris Collèges Familles</li> <li>• Faire de la prévention éducative des conduites à risque dans le cadre d'action collégiens</li> </ul>	<b>Caf de Paris</b> • Politique Autonomie des jeunes <b>Ville de Paris •</b> DDCT (Service Politique de la Ville) / DASCO	2022
Développer la formation des intervenants	Programmer un plan de formation en direction des intervenants des structures soutenues et plus particulièrement des personnes bénévoles	<b>Caf de Paris</b> • Politique Autonomie des jeunes <b>Ville de Paris •</b> DDCT (Service Politique de la Ville)	2022

(suite objectif 1)

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Inscrire les projets « Cité Éducative » dans la dynamique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des temps de rencontres multi-partenariales autour de thématiques permettant la valorisation des projets des Cités Éducatives</li> <li>Prendre appui sur ces projets pour impulser de nouvelles pratiques</li> </ul>	<b>Caf de Paris</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Politique Autonomie des jeunes</li> </ul> <b>Ville de Paris</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>DDCT (Service Politique de la Ville) /</li> <li><b>Éducation nationale</b></li> </ul>	<b>2021 et suivantes</b>
Organiser deux rencontres par an avec les partenaires engagés dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité et les acteurs du champ culturel	Prendre appui sur des projets culturels pour permettre aux partenaires du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - CLAS (professionnels, bénévoles et parents) de mieux appréhender différentes approches éducatives autour de thématiques	<b>Caf de Paris</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Politique Autonomie des jeunes</li> </ul>	<b>2022</b>
Développer des actions de promotion de la lecture partagée parents-enfants	Mieux faire connaître l'offre du réseau des bibliothèques aux référents CLAS	<b>Caf de Paris</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Politiques Parentalité et Autonomie des jeunes</li> </ul>	<b>2022</b>

## OBJECTIF 2 : Promouvoir et développer l'accompagnement des parcours d'insertion professionnelle et sociale des adolescents et des jeunes adultes

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Promouvoir les dispositifs existants et améliorer la complémentarité des actions des partenaires agissant auprès des jeunes	Développer de nouvelles modalités de transmission de l'information, qui s'adaptent aux pratiques actuelles des jeunes et qui répondent aux enjeux de société dans lesquels ils évoluent	<b>Éducation Nationale Mission Locale de Paris</b>	<b>2021</b>
Valoriser les stages de découverte (3 <sup>e</sup> )	Inscrire l'accueil des stages de découverte (3 <sup>e</sup> ) comme un moment privilégié et unique dans le parcours de réussite du jeune	<b>Éducation Nationale Mission Locale de Paris</b>	<b>2021</b>
Renforcer l'accompagnement à l'insertion des jeunes	Élargir les actions collectives en faveur de l'accompagnement à l'insertion des jeunes	<b>Éducation Nationale Mission Locale de Paris</b>	<b>2021</b>
Permettre le développement de projets innovants	Soutenir les projets innovants initiés avec les jeunes	<b>Éducation Nationale Mission Locale de Paris</b>	<b>2021</b>

## B. OBJECTIF STRATÉGIQUE

**Faciliter le passage entre la jeunesse et la vie adulte en favorisant l'autonomie, la citoyenneté et l'accès à l'information des familles et des jeunes.**

Cet axe vise à intégrer les nouvelles pratiques des jeunes dans leur processus d'autonomisation tout autant que dans leur format d'engagement. L'autonomie renvoie simultanément aux idées d'émancipation financière à l'égard des parents, de décohabitation, de capacité à concrétiser des projets personnels et à participer à la vie de la cité.

De la préadolescence à l'âge adulte et en fonction de leur situation sociale et familiale, les jeunes parisiens doivent trouver au sein des politiques publiques des outils indispensables à leur construction individuelle et à leur parcours à l'autonomie.

L'investissement social a alors pour principal objet de permettre aux jeunes de développer des compétences techniques, humaines et sociales.

### OBJECTIF 3 : Faciliter l'accès aux droits des jeunes

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Diffuser et améliorer l'information sur les possibilités d'accès au logement auprès des jeunes	Développer des outils et/ou des temps d'information sur les possibilités d'accès au logement : accès au premier logement, dispositif de sécurisation financière, expérimentation des dispositifs de logements alternatifs	<b>CLLAJ et Caf de Paris</b> • Politiques Autonomie des jeunes et Logement	2021
Soutenir des projets permettant aux jeunes d'accéder plus facilement à de l'information les concernant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérimenter un projet innovant « L'atelier des familles » dédié à l'accueil, l'information, l'accès aux droits, l'écoute et l'accompagnement des parents et des jeunes parisiens</li> <li>• Développer l'information des jeunes sur les services et dispositifs qui leur sont destinés en développant de nouveaux outils, supports et stratégies et en s'appuyant sur les Points Information Jeunesse labellisés.</li> </ul>	<b>Caf de Paris</b> • Politiques Parentalité et Autonomie des jeunes <b>Ville de Paris</b> • DJS	2021
Développer les actions partenariales autour des pratiques culturelles à destination des jeunes et de leurs familles	Soutenir les projets spécifiques, les projets croisés avec la Seine-Saint-Denis dans le cadre de l'Olympiade culturelle en déployant certaines actions comme le Pass Jeunes afin de favoriser les rencontres au-delà du périphérique	<b>Caf de Paris</b> • Politique Autonomie des jeunes <b>Ville de Paris</b> • DAC / DJS	2021
Prendre appui sur l'ensemble des acteurs de la jeunesse pour accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle	Mobiliser les partenaires (Mission Locale, FJT...) et les dispositifs d'aides individuelles (Projet jeune, FAJ, Paris jeunes vacances...)	<b>Ville de Paris</b> • DJS / DASES SDIS / SEPLEX / Pôle Jeunesse	2021
Faciliter l'accès des jeunes à la prévention et aux soins	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Systématiser les interventions en classe de 4e sur la santé sexuelle et faciliter l'accès du public jeune aux CPEF et CEGIDD</li> <li>• Développer des actions en faveur de la santé psychique des jeunes</li> </ul>	<b>Ville de Paris</b> • DASES / DFPE	2022
Mettre en place un parcours étudiants - Cibler également les jeunes travailleurs pauvres	Mettre en place des parcours d'accès aux droits et aux soins pour les étudiants et les jeunes travailleurs pauvres	<b>CPAM de Paris</b>	2021

## C. OBJECTIF STRATÉGIQUE

### Renforcer la présence éducative autour de l'usage du numérique.

La transformation numérique et l'irruption d'internet et des réseaux sociaux dans le quotidien des jeunes ont considérablement modifié les canaux et les modes de sociabilité de ces derniers. La nature de la communication avec les jeunes induite par les réseaux sociaux a également changé : rapidité de la propagation de l'information mais également virilité de cette dernière, instantanéité, anonymat, etc.

Aujourd'hui ces évolutions obligent à se poser la question des nouveaux espaces fréquentés par les jeunes et de la place que peuvent y prendre les adultes référents (parents, animateurs, éducateurs, enseignants...).

Cette posture nécessite de renouveler les modes de contact avec les jeunes et d'envisager de nouvelles méthodologies d'accompagnement, adaptées à leurs goûts et usages actuels.

### OBJECTIF 5 : Accompagner les jeunes sur l'usage du numérique

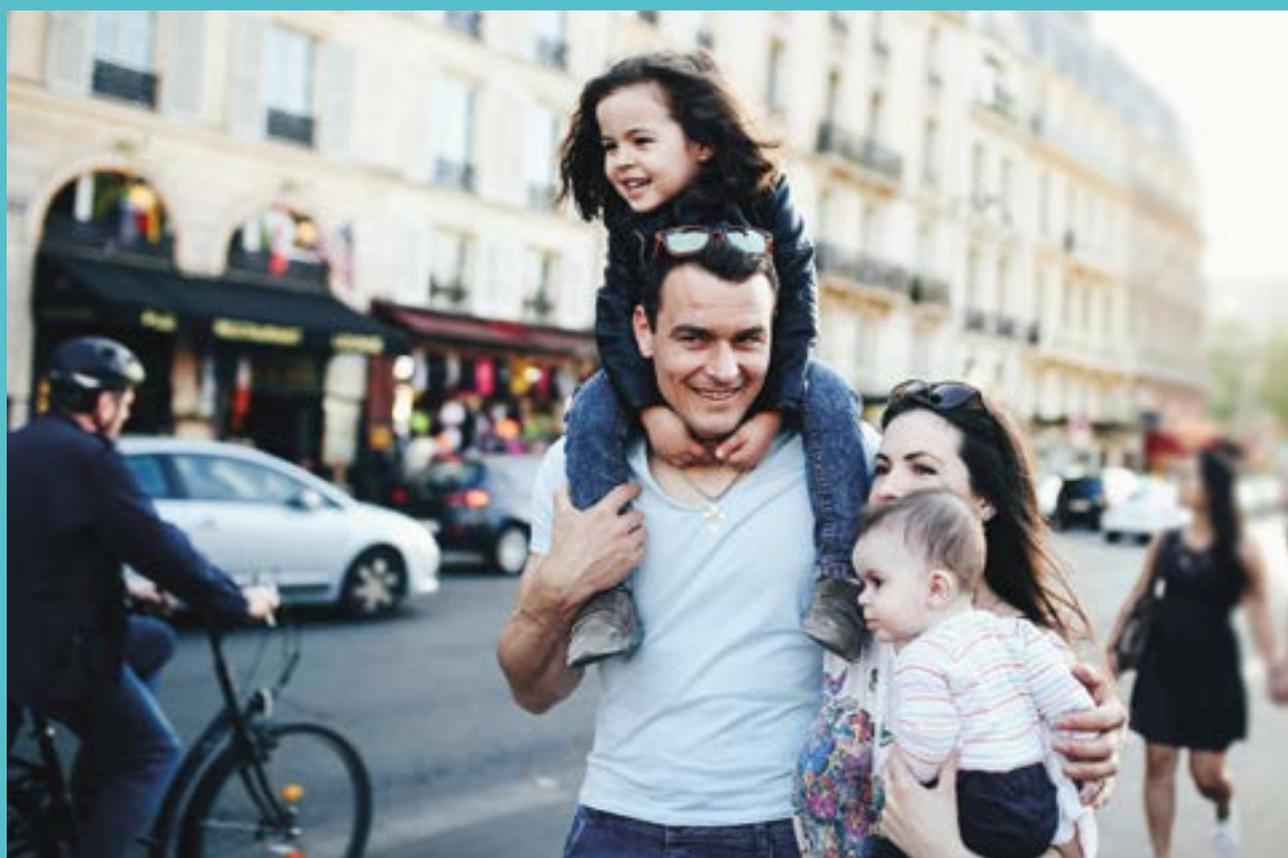
Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Proposer des actions d'apprentissage via la culture digitale comme vectrice d'inclusion	Soutenir des actions innovantes inspirées d'éducatrices nouvelles (ex : Forum des images – École Tumo)	<b>Caf de Paris</b> • Politique Autonomie des jeunes	2022
Maintenir et faire évoluer la présence éducative sur les réseaux sociaux via le dispositif Promeneurs du Net (PdN)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des actions de sensibilisation et de maîtrise de l'usage du numérique auprès d'une majorité de jeunes et de leurs familles via les PdN</li> <li>• Augmenter le nombre de jeunes en lien avec les PdN</li> </ul>	<b>Ville de Paris</b> • DASES / SDIS / SEPLEX	2021

### OBJECTIF 6 : Prendre appui sur la démarche des "Promeneurs du Net" pour accompagner l'évolution des pratiques des professionnels de terrain spécialistes de la jeunesse

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Animer le réseau des "Promeneurs du Net"	Proposer des temps sur les questions d'éthique et de postures professionnelles	<b>Caf de Paris</b> • Politique Autonomie des jeunes <b>Ville de Paris</b> • DASES / SDIS / SEPLEX	2021
Permettre à chaque professionnel d'appréhender sa présence éducative via le numérique.	Mettre en œuvre des formations pour les professionnels adaptées à leurs besoins, comme la formation webcitoyens (prévention de la violence, cyberharcèlement, prévention de la radicalisation)		2021
Mettre en place des débats des Promeneurs du Net	Organiser des temps d'échanges autour de l'action éducative en ligne, de la place de la dématérialisation dans l'activité éducative et sociale, et de la prévention des risques et des enjeux des réseaux sociaux (ceux-ci pouvant être des accélérateurs de conflits ou de violence)		2021

(suite objectif 6)

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Promouvoir et développer le réseau des Promeneurs du Net au sein des établissements	Organiser des séances d'information visant à promouvoir le réseau des Promeneurs du Net auprès des équipes éducatives et des familles	<b>Caf de Paris</b> • Politique Autonomie des jeunes <b>Asso. ARC - Équipes d'Amitié</b>	<b>2021</b>
Soutenir des projets permettant aux jeunes d'accéder plus facilement à de l'information les concernant	Organiser des séances d'information visant à promouvoir le réseau des Promeneurs du Net auprès des équipes des FJT et accompagner les professionnels dans l'appropriation du dispositif	<b>Caf de Paris</b> • Politiques Autonomie des jeunes et Logement	<b>2022</b>



## D. OBJECTIF STRATÉGIQUE

### Promouvoir les valeurs de la République

Les institutions et leurs partenaires sont engagés à renforcer la diffusion des valeurs de la République au travers de la mise en œuvre de leur politique familiale et sociale.

Cet engagement vise à soutenir des actions qui développent une pédagogie préventive afin de sensibiliser les jeunes et leurs familles autour des enjeux forts de société en lien avec les questions de phénomène de radicalisation, du renforcement du vivre ensemble et de l'éducation numérique.

### OBJECTIF 7 : Soutenir les actions renforçant la diffusion des valeurs de la République

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Poursuivre et renforcer le partenariat au sein des différentes instances départementales et régionales	Participer aux instances départementales qui favorisent l'accompagnement et le développement d'actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation Les instances concernées seront : <ul style="list-style-type: none"><li>• La cellule de la prévention, de la radicalisation et d'accompagnement des familles ;</li><li>• Le comité interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation</li></ul>	<b>Caf de Paris</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Politique Autonomie des jeunes</li></ul> <b>Préfecture de Paris</b> <b>Éducation nationale</b>	2021
Soutenir et valoriser des projets de prévention en cohérence avec les spécificités du territoire parisien	Mobiliser le Fonds National « Prévention de la radicalisation » pour permettre la réalisation de projets initiés localement et les promouvoir auprès des différentes partenaires		2022

### OBJECTIF 8 : Mettre en place des ateliers autour des valeurs de la République en direction des professionnels

Intitulé de l'action	Descriptif	Pilote	Calendrier prévisionnel
Sensibiliser les professionnels aux questions liées à la laïcité	Proposer des actions collectives et un plan de formation à destination des professionnels afin de partager des approches, des modalités d'accompagnement et doter chacun d'outils pour conforter les compétences et les capacités éducatives	<b>Caf de Paris</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Politique Autonomie des jeunes</li></ul> <b>Préfecture de Paris</b>	2021



# LA GOUVERNANCE ET L'ÉVALUATION

# 1 LE COMITÉ DE PILOTAGE DES SERVICES AUX FAMILLES

Le Comité de Pilotage des Services aux Familles (CPSF) est l'instance de gouvernance du Schéma Parisien des Services aux Familles (SPSF). Cette instance est présidée par le Préfet et par deux vice-présidents :

- la Maire de Paris ;
- le Président du conseil d'administration de la Caf de Paris.

Le comité comprend des représentants de la collectivité parisienne, des services de l'État, de la Caf, d'associations, de gestionnaires et de professionnels concernés par les services aux familles, ainsi que des représentants d'usagers et des représentants des particuliers employeurs.

Le comité se réunit une fois par an en séance plénière. Il est une instance de réflexion, de conseil, de proposition, de suivi et de décision concernant les questions relatives à l'organisation, au fonctionnement et au développement des services d'accueil du jeune enfant, d'accompagnement de la jeunesse et de soutien à la parentalité. Il adopte le Schéma Parisien des Services aux Familles et en évalue la mise en œuvre.

Les travaux du comité sont pilotés par un secrétaire général issu des services de la Caf. Il ne prend pas part aux votes.

Instance	Périodicité	Composition	Rôles et objectifs
<b>Comité de Pilotage des Services aux Familles (COFIL)</b>	1 réunion par an	<b>Présidence :</b> Préfet de Paris <b>Vice-présidence :</b> Maire de Paris, Président du conseil d'administration de la Caf de Paris <b>Participants :</b> 35 membres <b>Pilotage :</b> Les travaux du comité sont pilotés par un secrétaire général issu des services de la Caf. Il ne prend pas part au vote.	<b>Réfléchir, proposer, décider</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer le suivi et l'évaluation de la réalisation des objectifs</li><li>• Définir les priorités annuelles</li></ul>





## 2 LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Pour suivre la mise en œuvre du SPSF, le secrétaire général du CPSF s'appuie sur les Coordinateurs SPSF des différents signataires, réunis au sein du Comité Technique (COTECH) des Services aux Familles.

À cette fin, les signataires désignent au sein de leurs services le ou les Coordinateurs SPSF responsables du suivi des actions pilotées par le signataire.

Les Coordinateurs SPSF :

- s'assurent auprès du référent opérationnel de chaque action que celle-ci a été formalisée et que sa mise en œuvre se fait selon le planning défini ;
- dressent le bilan annuel des actions dont ils sont chargés pour en rendre compte au CPSF ;
- sur la base du bilan annuel et des évolutions des besoins des familles, proposent au CPSF une stratégie et des priorités pour atteindre les objectifs du SPSF.

Instance	Périodicité	Composition	Rôles et objectifs
<b>Comité technique des Services aux Familles (COTECH)</b>	2 réunions par an	<p><b>Pilote :</b> Secrétaire général du COPIL (Caf de Paris)</p> <p><b>Participants :</b> Coordinateurs SPSF des signataires (1 par direction / secteur de chaque signataire)</p> <p><b>Personnes ressources :</b> invitation selon les besoins</p>	<p><b>Coordonner, accompagner, préparer, suivre la mise en œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre les priorités déterminées par le COPIL</li> <li>• Suivre la mise en œuvre du SPSF</li> <li>• Préparer les réunions du COPIL</li> </ul>

---

## 3 LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

---

La mise en œuvre de chacune des actions du SPSF est assurée par un référent opérationnel désigné par l'institution pilote de l'action.

**Le référent opérationnel :**

- formalise l'action dont il assure la mise en œuvre (description, objectifs, calendrier, indicateurs de suivi et d'évaluation) ;
- mobilise les partenaires et les ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'action ;

- organise et anime les modalités nécessaires à la mise en œuvre de l'action (réunions, répartition des tâches...);
- rend régulièrement compte de l'avancement de l'action au Coordinateur SPSF pilote de l'action ;
- s'assure de la bonne inscription de l'action dans le tissu partenarial de son territoire, notamment en informant les Chargés de conseil et de développement de la Caf de Paris et les Référentes famille de la Ville de Paris du ou des territoires concernés.

---

## 4 L'ÉVALUATION

---

Chaque action du SPSF est formalisée dans une fiche-action comprenant les objectifs à atteindre et les modalités d'évaluation. Ces fiches, annexées au SPSF au fur et à mesure de leur formalisation, seront l'outil de base pour évaluer l'avancée annuelle du SPSF.





## ANNEXE

# BILAN DES RÉALISATIONS DU SCHÉMA PARISIEN DES SERVICES AUX FAMILLES 2016-2018

# BILAN DES RÉALISATIONS DU SCHÉMA PARISIEN DES SERVICES AUX FAMILLES 2016-2018

Les représentants de l'État, de la Ville de Paris, de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris et de la Mutualité Sociale Agricole d'Ile-de-France ont signé et participé, aux côtés d'autres partenaires institutionnels et associatifs, à l'atteinte des objectifs du premier Schéma Parisien des Services aux Familles (SPSF) de 2016 à 2018.

Après trois années d'action, l'engagement de chacun a permis l'amélioration de la coordination et de la gouvernance territoriale des politiques d'accueil de la petite enfance, de l'enfance, de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et des services de soutien à la parentalité.

**Le SPSF 2016-2018 a poursuivi trois objectifs :**

- mieux coordonner l'ensemble des services proposés aux familles sur le territoire parisien afin de garantir la cohérence des interventions et mieux lutter contre les inégalités sociales et territoriales ;
- développer de nouveaux services de qualité pour toutes les familles et répondre aux nouveaux besoins exprimés par les parents ;
- favoriser la participation des parents au développement des services qui leur sont destinés, aux côtés de l'ensemble des acteurs concernés, qu'ils soient institutionnels, associatifs ou issus du monde de l'entreprise.

## 1 DÉVELOPPER ET RENDRE PLUS ACCESSIBLE L'OFFRE DE SERVICES AUX FAMILLES ET AUX JEUNES PARISIENS

### Développement de l'offre d'accueil collectif pour les enfants

- Création de 1 805 places en EAJE
- Création d'un nouvel accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et conventionnement de 17 accueils collectifs dédiés aux jeunes de 14 à 17 ans

### Soutien à l'autonomie des jeunes

- 970 jeunes bénéficiaires du dispositif Villes Vie Vacances
- 253 projets financés à destination des jeunes

### Contribution à la prévention éducative des adolescents en lien avec leur famille

Déploiement d'Action Collégiens dans cinq nouveaux collèges, portant ainsi à 39 le nombre de collèges bénéficiant de ce programme de prévention éducative

### Renforcement du maillage territorial des services aux familles

- 5 nouveaux centres sociaux agréés
- 24 nouveaux espaces de vie sociale agréés
- 6 nouvelles ludothèques
- 10 nouveaux Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)
- 2 nouveaux services de médiation familiale
- 1 Espace Parents dédié à l'accompagnement de tous les parents parisiens

### Participation des parents et des jeunes à l'élaboration de nouveaux services

- Création du FamLab pour construire avec les jeunes et les parents les actions parisiennes de demain : 5 réunions du comité consultatif de parents et 5 réunions du comité consultatif junior
- 4 ateliers d'idéation avec des parents et des jeunes pour développer de nouvelles offres de soutien à la parentalité, d'accueil de jeunes enfants et de services aux jeunes
- Impulsion de dynamiques citoyennes autour de l'animation des Ludomouv et de l'organisation de groupes de parole et d'échange entre parents

---

## 2 ADAPTER DES SERVICES AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES FAMILLES FRAGILISÉES

---

### Développement des services pour les familles dans les quartiers prioritaires du contrat de ville

- 105 projets de soutien à la parentalité en QPV pour l'année 2018
- 2 nouveaux Lieux d'accueil enfants-parents en QPV

### Soutien des projets innovants répondant à des besoins spécifiques des enfants, des jeunes et des familles

- 4 nouveaux établissements pouvant accueillir entre 20 et 30% d'enfants en situation de handicap
- Financement de 7 nouveaux projets favorisant l'accueil d'enfants porteurs de handicap en EAJE
- 8 nouvelles crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle
- 180 places de crèche réservées au sein des structures existantes de l'AP-HP proposant des horaires élargis
- Pérennisation de 7 Centres de Loisirs à Parité municipaux et ouverture d'un 8<sup>e</sup>
- 1 314 enfants scolarisés en Très Petite Section à la fin de l'année 2017-2018 et 1 640 enfants à la rentrée 2018
- 347 EAJE offrant aux familles des modalités de fréquentation adaptées à leurs besoins via la mise place de la Diversification des Modes de Fréquentation



---

## 3 RECHERCHER UNE QUALITÉ ACCRUE DES SERVICES PROPOSÉS AUX ENFANTS

---

### Développement et accompagnement d'un accueil individuel de qualité

- Cofinancement de journées pédagogiques pour les assistantes maternelles
- 5 nouveaux agréments de RAM-RAP en soutien aux assistantes maternelles
- Engagement dans une démarche de qualité pour améliorer la qualité de la garde à domicile

### Structuration d'une offre de loisirs de qualité

- Renforcement des équipes d'animation : poursuite de recrutement de personnel d'animation et qualification des directeurs d'ACM (184 transformations de postes de REV)
- Mise en place d'une Charte qualité pour améliorer la qualité de l'accueil périscolaire et extrascolaire
- 2 formations pour les partenaires signataires de la Charte qualité



---

## 4 RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ PAR UNE INFORMATION DIVERSIFIÉE DES FAMILLES

---

### Amélioration du dispositif d'information des familles

- **Évolution du site monenfant.fr** : référencement géolocalisé des ressources pour les parents (EAJE, RAM, MAM, assistantes maternelles, LAEP, services de médiation familiale et espaces de rencontre)
- **Présence de la Ville et de la Caf dans les différents forums d'information des familles** organisés sur le territoire
- **3 conférences organisées** par la Caf et l'UDAF pour les parents
- **Lancement d'un chantier de réforme des Relais Information Familles**

---

## 5 COORDONNER LES SERVICES PROPOSÉS AUX FAMILLES SUR LE TERRITOIRE PARISIEN

---

14 institutions et associations se sont mobilisées pour faire vivre les instances de gouvernance du SPSF.

### Amélioration du suivi partenarial des dispositifs d'accompagnement des parents

- Réalisation et publication d'un diagnostic conjoint des besoins et d'un état des lieux des dispositifs d'accompagnement des parents
- Développement de l'animation partenariale du réseau des acteurs impliqués dans le soutien aux parents parisiens

### Accompagnement des professionnels du territoire

- 14 rencontres de la parentalité pour les professionnels et les bénévoles
- 10 formations proposées aux porteurs de projets du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

- Création d'une Lettre d'information trimestrielle pour les acteurs du soutien aux parents
- Création de la journée annuelle dédiée aux acteurs qui accompagnent les parents et leurs enfants autour de la scolarité
- 10 diagnostics territoriaux dans le cadre de l'élaboration de la Convention Territoriale Globale : 150 professionnels engagés dans la démarche
- 8 réunions d'animation du réseau RAM-RAP
- Création de 10 postes de référents famille pour accompagner les professionnels petite enfance- parentalité
- Ouverture de l'École des Métiers pour accompagner les professionnels municipaux qui interviennent dans les écoles







